



NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conseil municipal du 5 avril 2018

PREAMBULE

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire). Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Les Comptes Administratifs soumis au Conseil Municipal retracent donc l'exécution du budget principal de la Ville de l'Isle Jourdain et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2017.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice.

Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget primitif.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

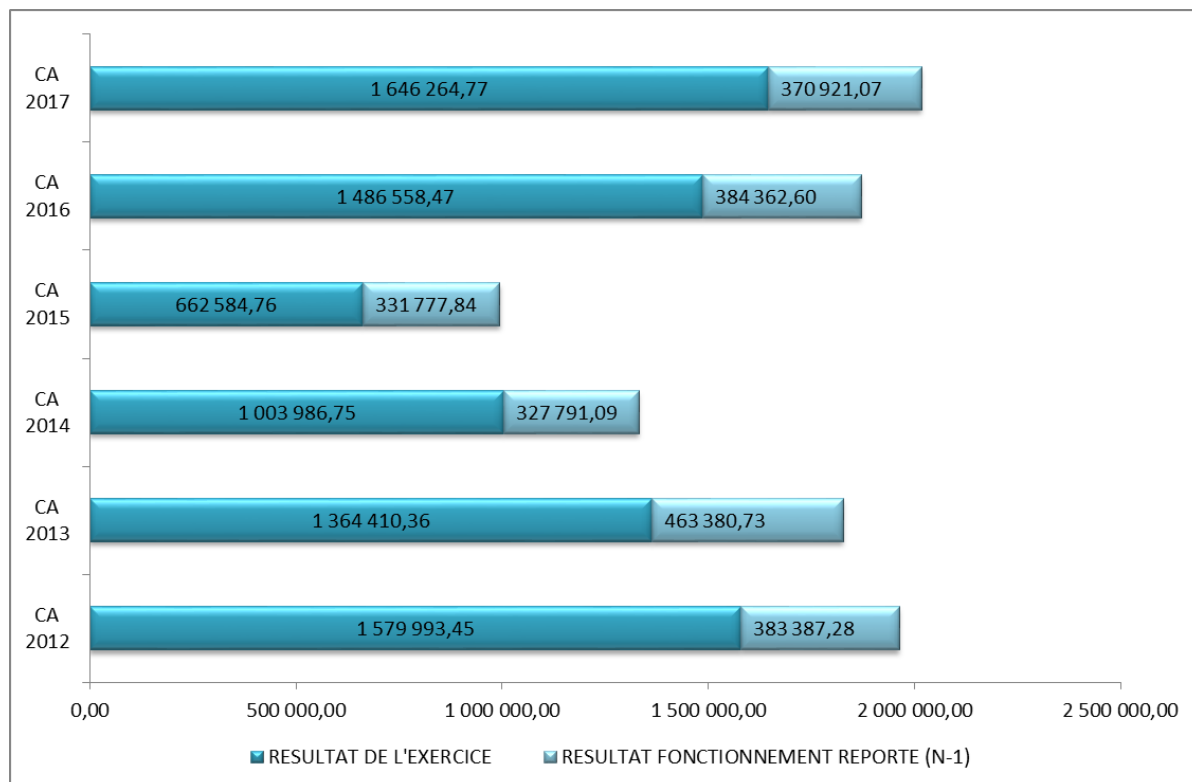
Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2017 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires 2018 en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2017 et en y apportant quelques précisions.

I – RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (BP+DM+RAR)	10 196 780,00	6 726 062,00	
Titres de recettes émis en 2017	10 344 171,48	3 508 238,96	
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (BP+DM+RAR)	10 196 780,00	6 726 062,00	
Mandats émis en 2017	8 697 906,71	3 090 371,38	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017			
Excédent	1 646 264,77	417 867,58	2 064 132,35
Déficit			
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2016			
Excédent	370 921,07		
Déficit		148 403,19	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017			
Excédent	2 017 185,84	269 464,39	2 286 650,23
Déficit			

Evolution du résultat de fonctionnement :

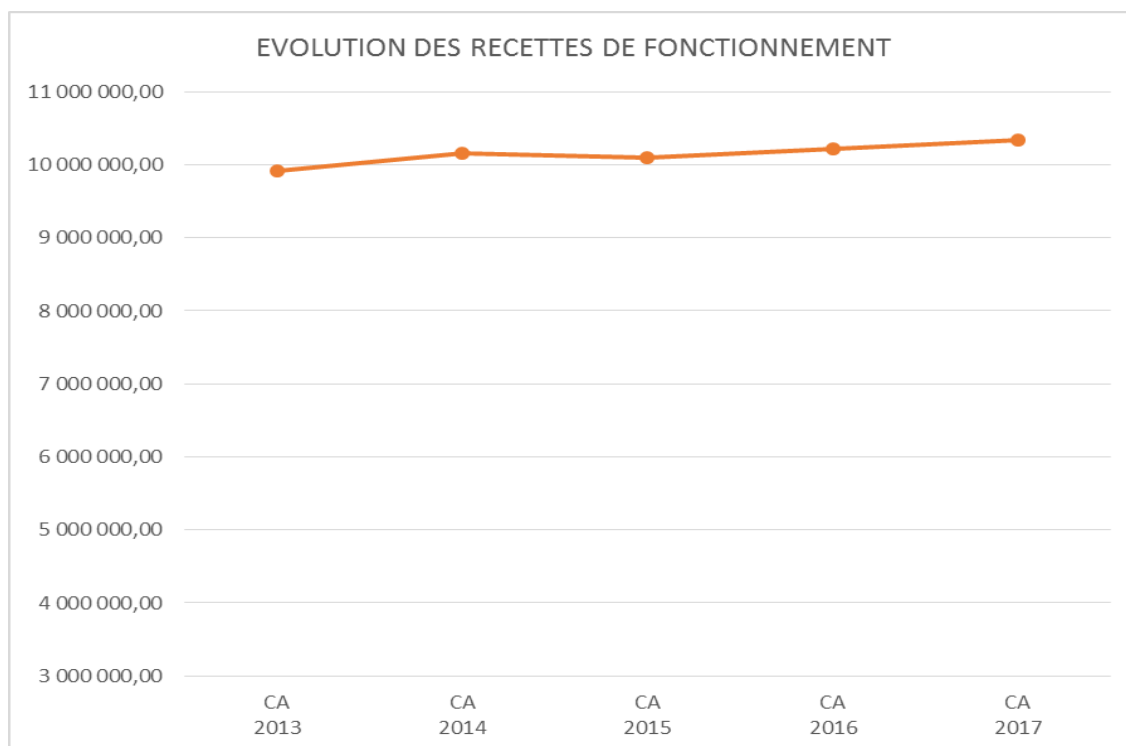


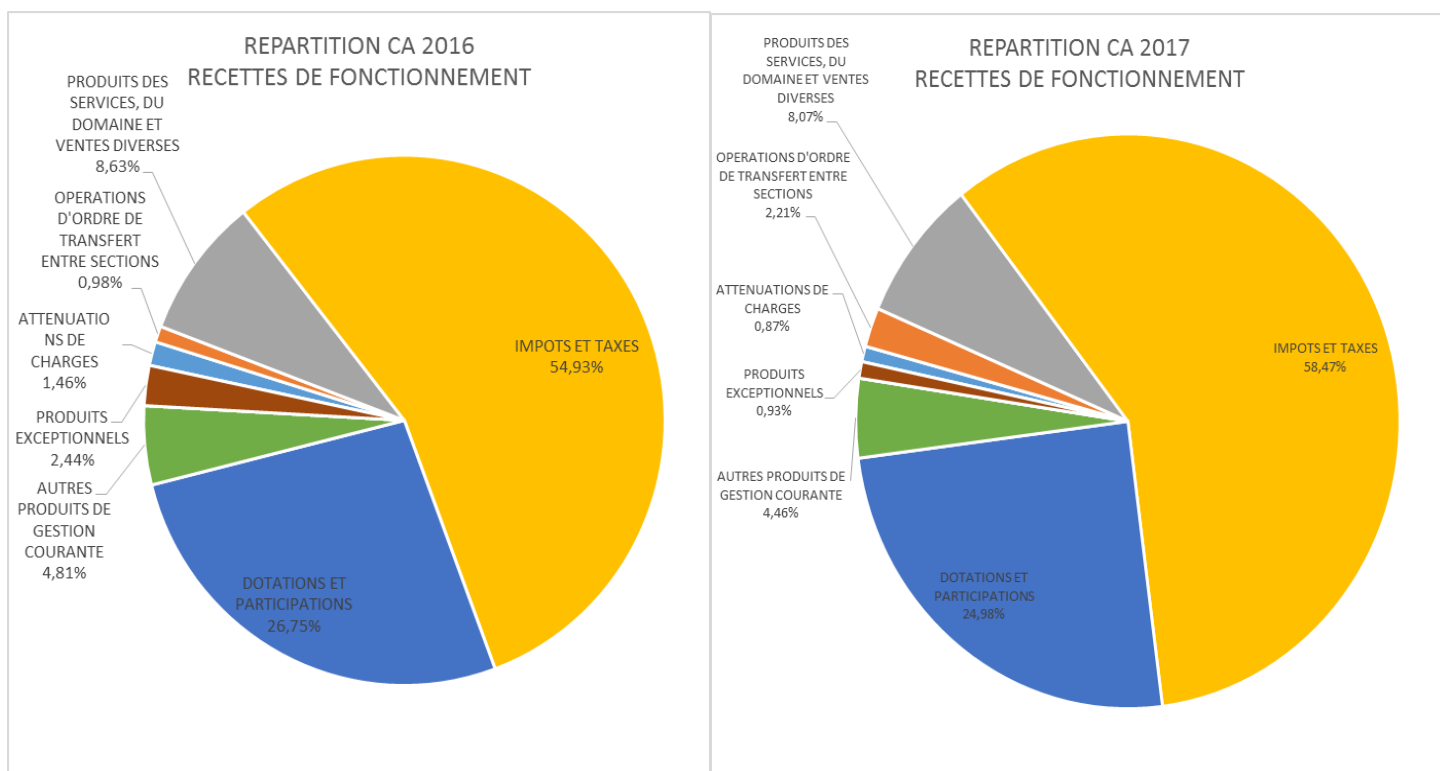
II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau et les graphiques ci-dessous permettent d'analyser au plus près l'évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2013-2017.

Chapitres		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évol 2017 / 2016	évol 2017 / 2013
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 314,24	80 590,30	103 607,21	149 183,06	90 508,08	-39,33%	-9,78%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	252 120,38	234 600,48	194 689,43	100 049,55	229 025,92	128,91%	-9,16%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	704 020,21	690 353,47	774 452,26	881 679,59	835 100,83	-5,28%	18,62%
73	IMPOTS ET TAXES	5 508 652,65	5 685 409,66	5 649 623,87	5 610 350,59	6 048 543,22	7,81%	9,80%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 833 030,38	2 884 118,95	2 866 852,45	2 731 857,90	2 583 677,93	-5,42%	-8,80%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	484 935,51	472 742,19	479 627,11	491 176,34	461 327,59	-6,08%	-4,87%
76	PRODUITS FINANCIERS	93,19	82,46	56,98	35,87	40,22	12,13%	-56,84%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 902,02	109 132,46	22 754,26	249 396,46	95 947,69	-61,53%	285,30%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 860,21	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 914 928,79	10 157 029,97	10 091 663,57	10 213 729,36	10 344 171,48	1,28%	4,33%
évolution des recettes de fonctionnement			2,44%	-0,64%	1,21%	1,28%		
évolution moyenne des recettes de fonctionnement			1,07%					

Après une légère progression en 2016 de 1,21 %, les recettes de fonctionnement sont à nouveau en hausse en 2017 de 1,28 %.

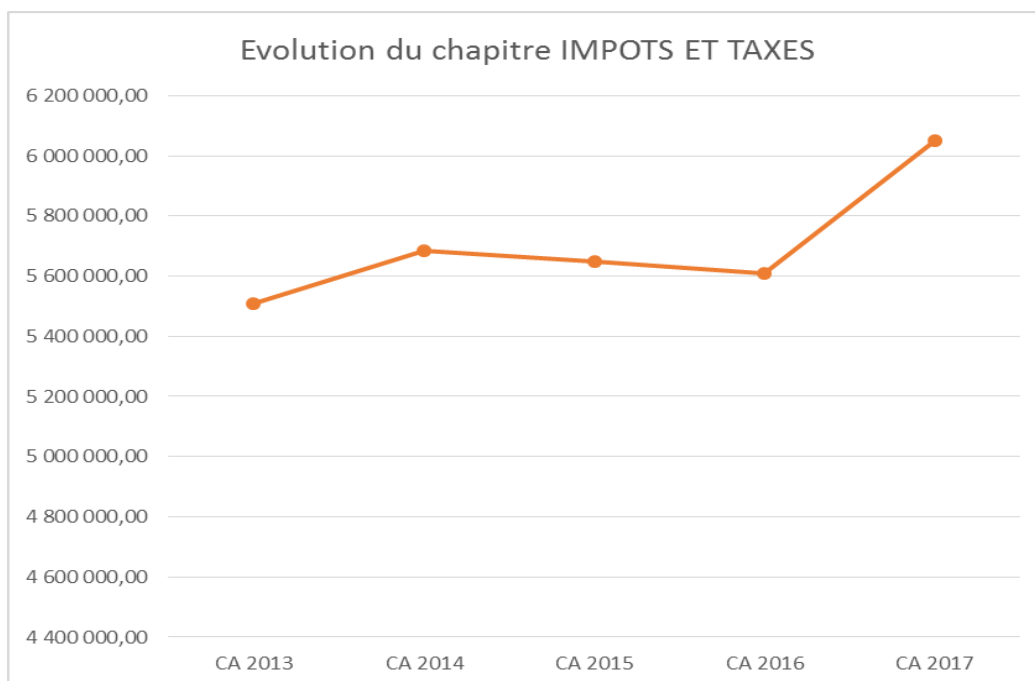




2.1 - LES IMPOTS ET TAXES

Ce poste regroupe l'ensemble des recettes à caractère fiscal tels que : les produits des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), les dotations de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ou encore la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Natures		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évol 2017 / 2016	évol 2017 / 2013
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 922 126,00	4 060 371,00	4 235 758,00	4 417 186,00	4 728 756,00	7,05%	20,57%
7321	Attribution de compensation	355 788,00	355 788,00	235 219,00	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,00%
73212	Dotation de solidarité communautaire	512 287,00	512 287,00	512 287,00	512 287,00	512 287,00	0,00%	0,00%
73223	Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales	47 661,00	56 833,00	70 155,00	70 155,00	67 539,00	-3,73%	41,71%
7336	Droits de place	43 527,50	45 491,86	44 233,97	43 725,15	44 232,30	1,16%	1,62%
7343	Taxes sur les pylônes électriques	24 912,00	25 752,00	26 376,00	0,00	27 816,00	#DIV/0!	11,66%
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	212 280,44	240 426,04	210 493,34	204 553,71	219 591,41	7,35%	3,44%
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	6 925,95	#DIV/0!	#DIV/0!
7368	Taxe locale sur publicité extérieure	3 652,35	4 567,55	4 259,25	3 559,40	3 577,50	0,51%	-2,05%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	316 953,36	293 648,21	282 522,31	344 127,33	422 731,34	22,84%	33,37%
7388	Autres taxes diverses	69 465,00	90 245,00	28 320,00	14 757,00	15 086,72	2,23%	-78,28%
TOTAL		5 508 652,65	5 685 409,66	5 649 623,87	5 610 350,59	6 048 543,22	7,81%	9,80%
évolution			3,21%	-0,63%	-0,70%	7,81%		
évolution moyenne			2,42%					



Le chapitre « impôts et taxes » représente 58,47 % en 2017 des recettes totales contre 54,93 % en 2016. En 2017, les « impôts et taxes » seraient en progression de 7,81 %.

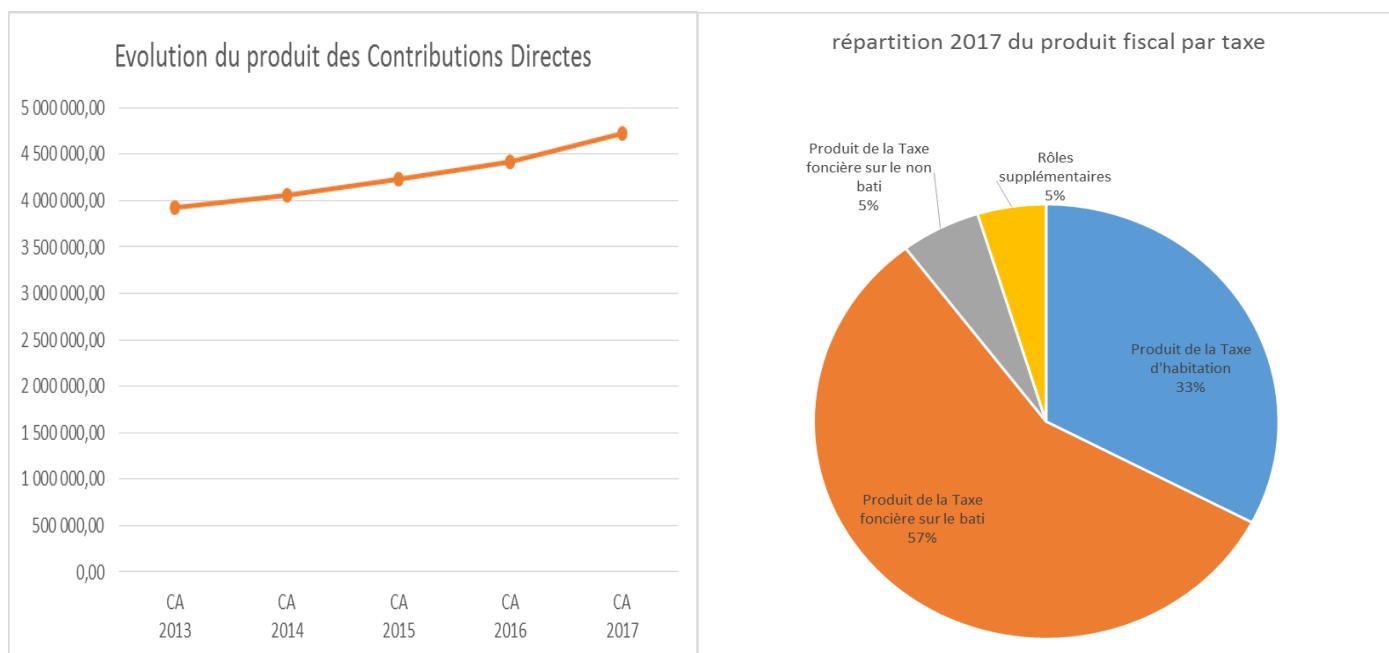
LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

En 2017, les contributions directes (TH et TF) représenteraient 46,53 % (43,25 % en 2016) des recettes totales de fonctionnement en hausse de 1,95 %.

L'évolution des recettes de la fiscalité locale est retracée dans le tableau et les graphiques ci-dessous, on constate une évolution régulière de ces recettes sur la période :

Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évol 2017 / 2016	évol 2017 / 2013
Produit de la Taxe d'habitation	1 326 830,42	1 379 200,85	1 480 757,68	1 491 457,62	1 545 772,80	3,64%	16,50%
Produit de la Taxe foncière sur le bâti	2 308 315,92	2 404 969,16	2 489 521,03	2 610 278,82	2 694 935,20	3,24%	16,75%
Produit de la Taxe foncière sur le non bâti	268 961,92	266 881,09	259 257,84	262 767,47	262 767,47	0,00%	-2,30%
Produit fiscal strict	3 904 108,27	4 051 051,10	4 229 536,55	4 364 503,91	4 503 475,47	3,18%	15,35%
Rôles supplémentaires	18 017,73	9 319,90	6 221,45	52 682,09	225 280,53	327,62%	1150,33%
Produit Contributions Directe	3 922 126,00	4 060 371,00	4 235 758,00	4 417 186,00	4 728 756,00	7,05%	20,57%

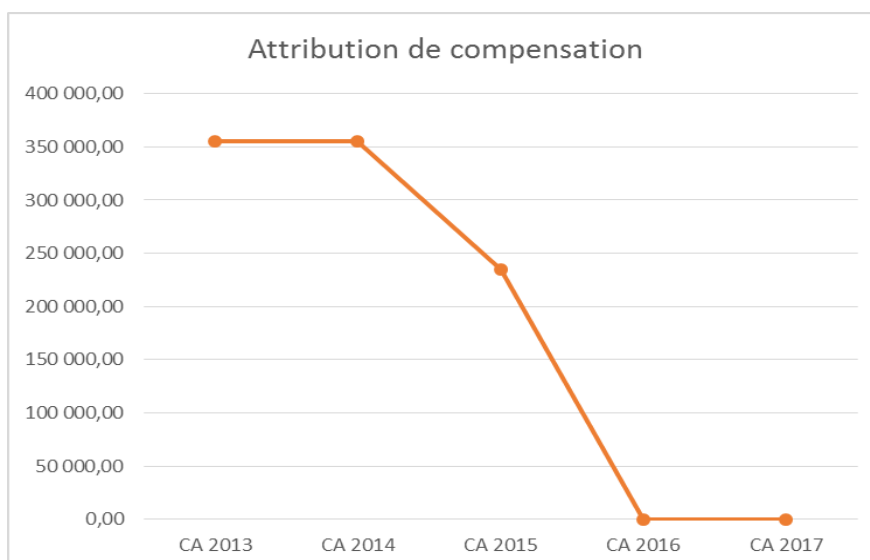
Les produits supplémentaires encaissés en 2017 correspondent principalement à un travail effectué par la commission communale des impôts directs sur le classement des locaux d'habitation et à des rôles complémentaires sur des exercices antérieurs.



Les dotations de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

L'entrée de la commune dans une intercommunalité s'est traduite par le transfert de recettes de la Taxe Professionnelle. Le CCGT a instauré la Taxe Professionnelle Unique, c'est-à-dire un même taux sur l'ensemble de son territoire. Elle reverse une partie de ce produit à la ville au travers :

- **De l'Attribution de Compensation (AC)** qui correspond au produit de taxe professionnelle perçu par les communes l'année précédant la mise en place de la TPU après déduction du montant des charges transférées ;



Sur le graphique ci-dessus, on constate, à compter de 2015, une diminution de cette recette. En effet, dans le cadre d'un transfert de compétences ou de modification de l'intérêt communautaire, il est procédé à un nouveau transfert de charges des communes membres en direction de l'EPCI, le montant des attributions de compensations octroyé aux communes doit être recalculé à la baisse en fonction de l'évaluation des charges transférées. Cette évaluation est faite par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

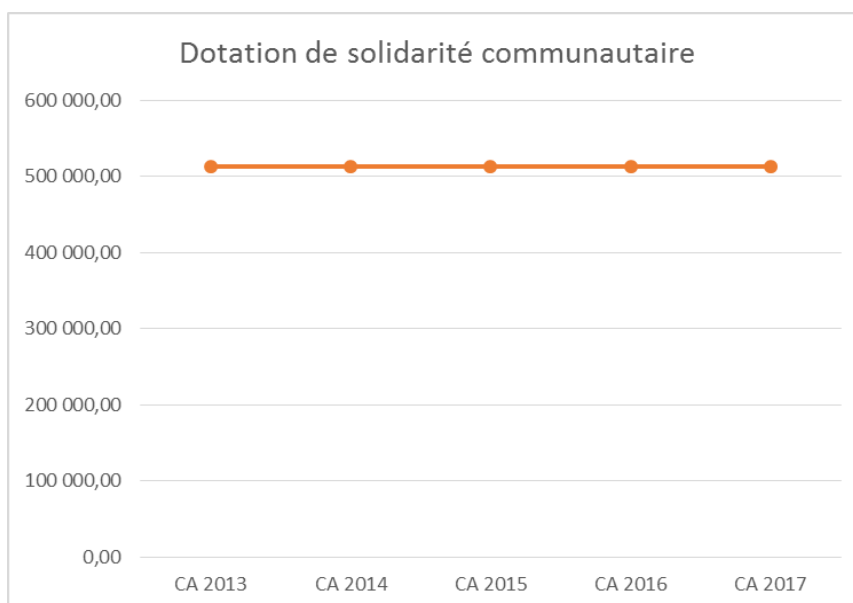
La baisse constatée en 2015 correspond à la diminution de l'AC au titre du transfert de la compétence MJC (-120.569,00 €).

La baisse de l'année 2016 correspond :

- au transfert de la compétence jeunesse sur 6 mois (-334.854,00 €)
- au transfert de la compétence PLU (- 6.614,07).

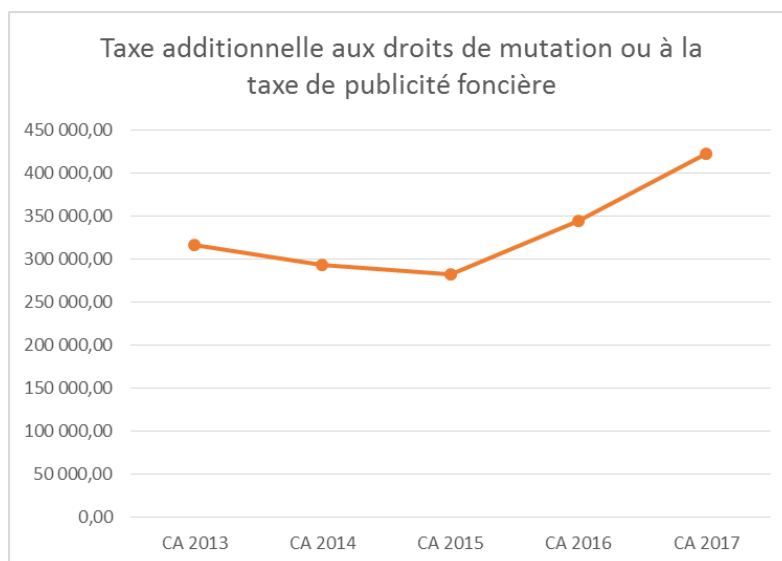
En conséquence, à compter de l'année 2016, la commune de l'Isle Jourdain, n'est plus bénéficiaire de l'AC, mais elle devient contributrice, c'est-à-dire qu'au lieu de recevoir de la CCGT, elle verse à la CCGT. Aussi depuis le compte administratif 2016, la part contributrice apparaîtra désormais en dépenses (voir 3.5).

➤ **De la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, qui est une dotation obligatoire pour les communautés urbaines à TPU au bénéfice des communes membres. Le montant et les critères de la DSC sont librement fixés par le conseil communautaire. Elle permet de redistribuer une partie des recettes nouvelles de la TPU après déduction des Attributions de Compensation et des besoins propres de l'EPCI. Sa répartition intègre plusieurs critères et permet ainsi d'assurer une solidarité financière entre les communes en fonction de leurs recettes. La DSC constitue une ressource supplémentaire.



LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

La cession des principaux biens meubles et immeubles composant les patrimoines est soumise à un droit de mutation au profit des départements, il s'y ajoute une taxe additionnelle au profit des communes. L'acquéreur est redevable de 3,60 % du montant de la vente auprès du Département et de 1,20 % auprès de la commune. Elle est calculée en fonction du prix du bien cédé et perçu au moment de la vente de celui-ci.



Le produit de cette taxe reste soumis à la tenue du marché de l'immobilier sur notre territoire. Après une baisse sur les exercices 2013 et 2014, la tendance du marché de l'immobilier étant plus favorable, cette recette est à nouveau dynamique depuis 2015

LES AUTRES TAXES PARAFISCALES

► La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

Les consommateurs dont la puissance souscrite ne dépasse pas 250 kVa (kilovoltampères) sont soumis à la taxe communale (TCCFE). Sont donc concernés tous les particuliers et la plupart des professionnels. En effet, la plus grande partie des sites de consommation ont une puissance inférieure à 36 kVa ou comprise entre 36 et 250 kVa. Le taux de la taxe est établi sur un barème de taxation auquel s'applique un coefficient multiplicateur fixé par délibération (8 pour l'Isle Jourdain). Le produit 2017 de cette taxe s'élève à environ 219.591,41 €.

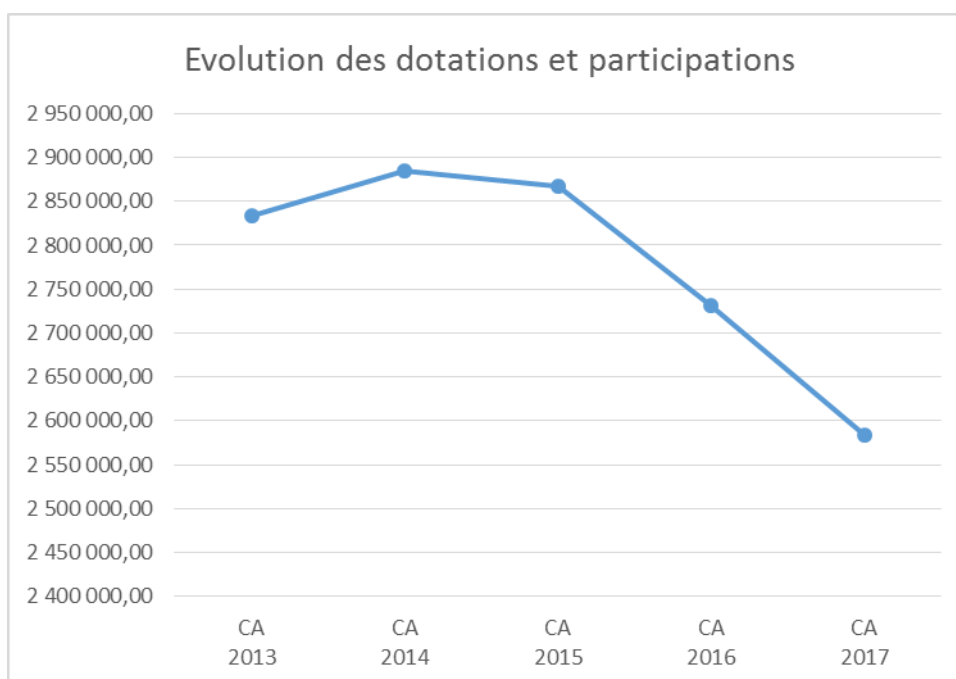
► La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)

Cette taxe remplace la Taxe sur les Emplacements publicitaires. Elle s'applique au tarif de base depuis 2009, et, en application de la loi, le Conseil Municipal a décidé le principe de l'évolution progressive de cette taxe jusqu'en 2013. Le Conseil Municipal a décidé d'exonérer les petites enseignes égales ou inférieures à 7m², afin notamment de ne pas frapper le petit commerce de centre-ville. Cette taxe parafiscale s'inscrit dans le cadre des travaux menés par le Grenelle Environnement, qui s'est déroulé en France à partir d'octobre 2007 et qui visait à prendre des décisions notamment en matière d'efficacité énergétique, mais aussi de lutte contre les pollutions visuelles. Le produit 2017 de cette taxe s'élèverait à 3.577,50 €.

2.2 - LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Cette rubrique regroupe les recettes issues de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Nationale de Péréquation, la Dotation de Solidarité Rurale, les subventions de fonctionnement des partenaires, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales et les dotations de compensation fiscale. Le tableau et le graphique ci-dessous retracent leurs évolutions :

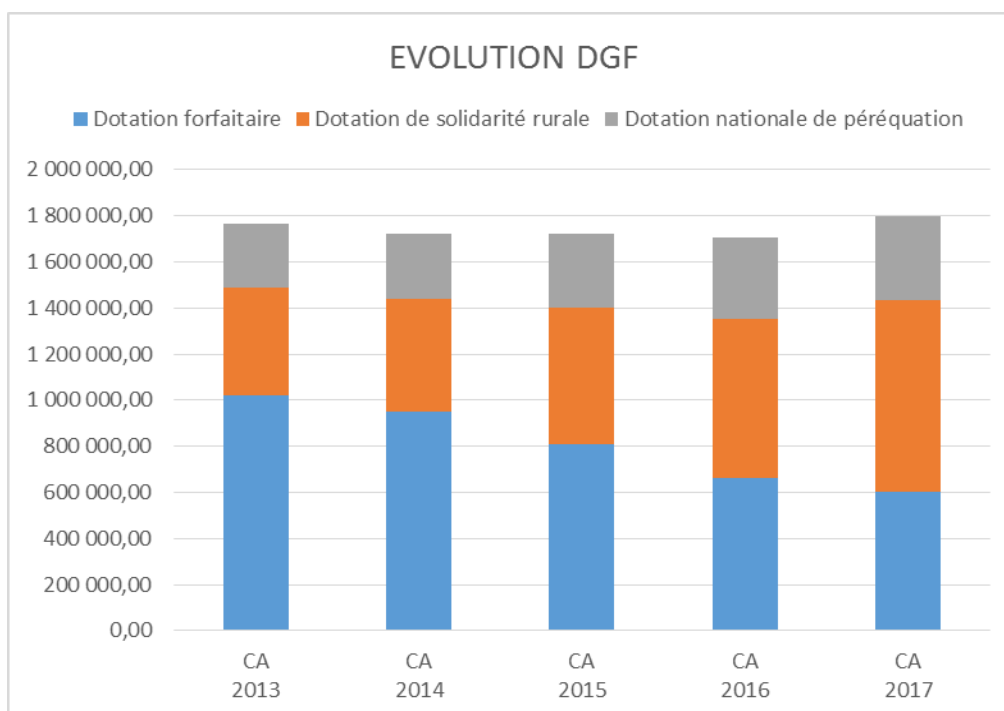
Compte	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 PREV	évol 2017 / 2016	évol 2017 / 2013
7411	Dotation forfaitaire	1 020 422,00	952 064,00	808 949,00	660 118,00	600 534,00	-9,03%	-41,15%
74121	Dotation de solidarité rurale	470 356,00	488 955,00	592 274,00	694 799,00	831 446,00	19,67%	76,77%
74127	Dotation nationale de péréquation	276 285,00	282 412,00	318 811,00	351 830,00	368 115,00	4,63%	33,24%
746	Dotation générale de décentralisation	9 906,50	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,00%
74718	autres	35 250,00	108 232,15	95 384,89	63 564,10	117 732,56	85,22%	233,99%
7472	Régions	12 219,04	13 352,00	18 842,00	300,00	3 000,00	900,00%	-75,45%
7473	Départements	18 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,00%
74741	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	63 213,00	82 391,00	30,34%	#DIV/0!
74748	Autres communes	87 370,00	56 670,00	97 169,00	831,00	26 576,00	3098,07%	-69,58%
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	10 122,00	21 023,21	107,70%	#DIV/0!
7478	Autres organismes	565 381,82	645 825,80	594 393,69	575 386,49	221 531,88	-61,50%	-60,82%
7482	Compensation pour perte de taxe additionn. aux droits de mutation ou à la taxe d	831,00	708,00	538,00	93,00	315,00	238,71%	-62,09%
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	7 514,00	0,00	3 907,00	3 314,00	1 031,00	-68,89%	-86,28%
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	165 757,02	169 988,00	169 479,35	174 480,31	166 255,28	-4,71%	0,30%
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	83 455,00	82 800,00	63 533,00	57 005,00	42 670,00	-25,15%	-48,87%
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	74 463,00	74 382,00	84 204,00	71 772,00	96 027,00	33,79%	28,96%
748371	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	14 337,52	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00	5 030,00	5 030,00	5 030,00	5 030,00	0,00%	0,00%
7488	Autres attributions et participations	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 833 030,38	2 884 118,95	2 866 852,45	2 731 857,90	2 583 677,93	-5,42%	-8,80%
	évolution des recettes de fonctionnement		1,80%	-0,60%	-4,71%	-5,42%		
	évolution moyenne des recettes de fonctionnement				-2,23%			



En 2017, ces recettes représentent 24,97 % des recettes totales de fonctionnement contre 26,75 % en 2016. L'évolution de ces recettes reste dépendante des décisions prises par l'Etat en matière de dotation, de péréquation, d'allègements de la fiscalité locale, de financement de la CAF, mais également des orientations de nos partenaires locaux.

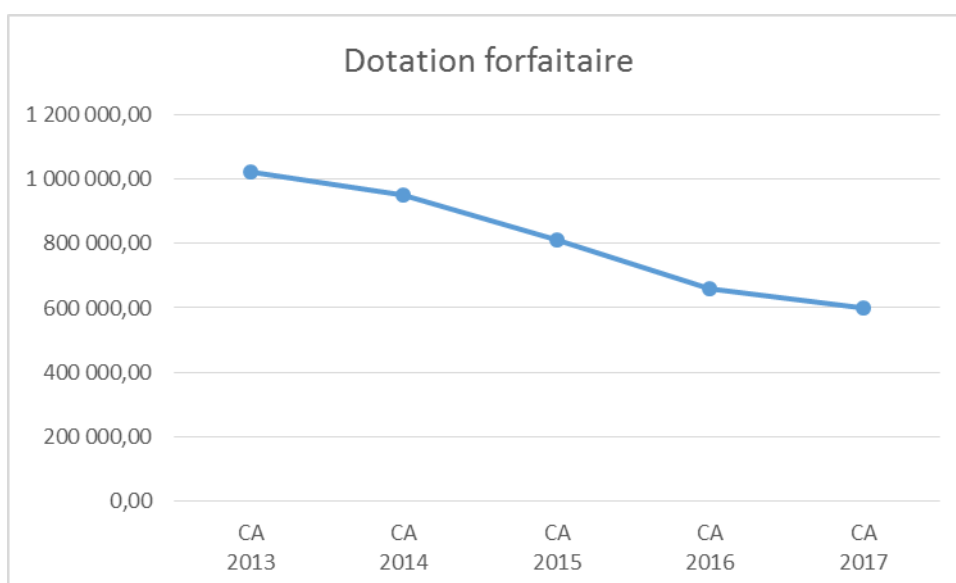
LES DOTATIONS DE L'ETAT

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)



Après une baisse continue sur la période 2013 à 2016, la dotation globale de fonctionnement est en hausse de 5,47 % sur l'exercice 2017 soit + 93.348,00 €, mais comme nous le verrons ci-après cette hausse est due aux dotations de péréquation.

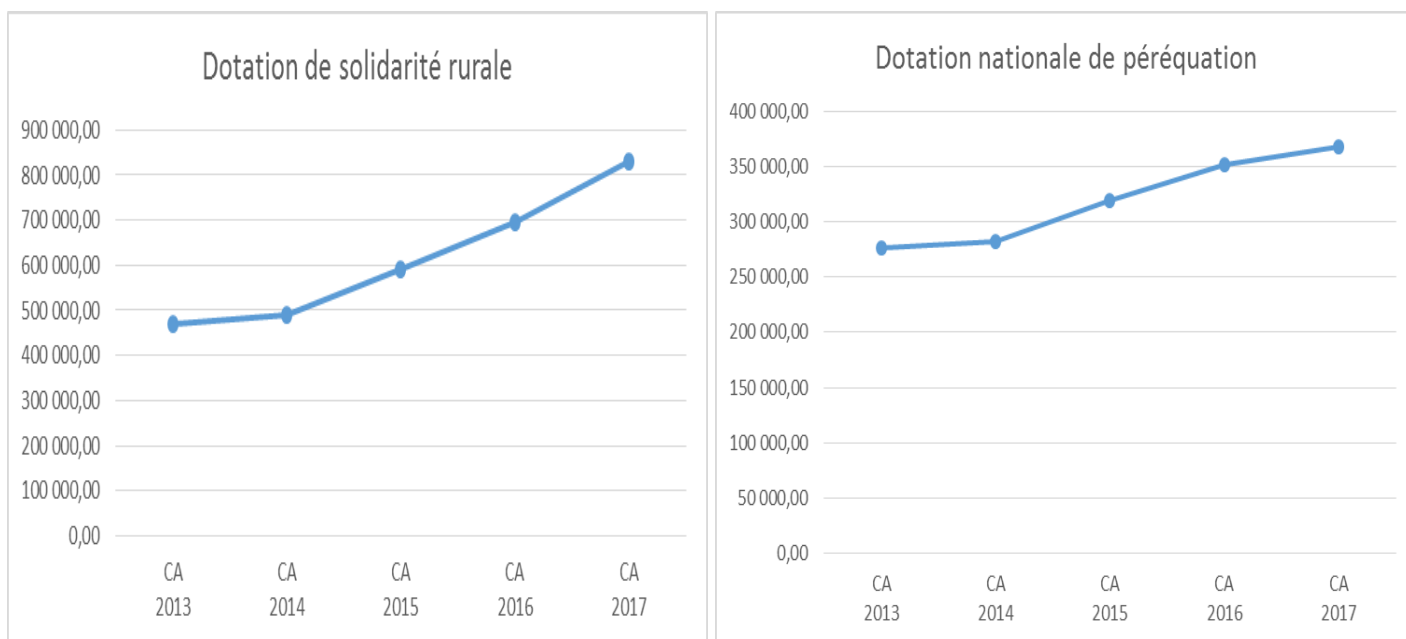
LA DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES



La dotation forfaitaire est à nouveau en baisse en 2017 pour la quatrième année consécutive du fait de la contribution au redressement des finances publiques. La contribution 2017 représente la moitié de celle de l'exercice 2016 soit une ponction de 91.576 € sur l'exercice 2017. Depuis 2013, la baisse de recette au titre de la DGF représente 523.420,00 € :

	2014	2015	2016	2017
CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE 2014	-70 658,00	-70 658,00	-70 658,00	-70 658,00
CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE 2015		-177 282,00	-177 282,00	-177 282,00
CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE 2016			-183 904,00	-183 904,00
CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE 2017				-91 576,00
CHUTE PAR RAPPORT AU NIVEAU DE DGF DE L'ANNEE 2013	-70 658,00	-247 940,00	-431 844,00	-523 420,00

LES DOTATIONS DE PEREQUATION COMMUNALE

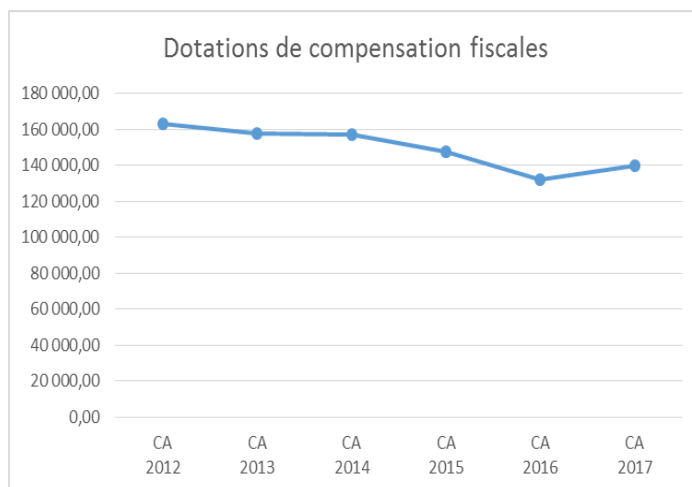


La commune de l'Isle Jourdain possède un potentiel fiscal inférieure à la moyenne de sa strate aussi la DSR vient en partie compenser cette faiblesse structurelle.

La dotation nationale de péréquation a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes les plus riches et les communes les plus pauvres.

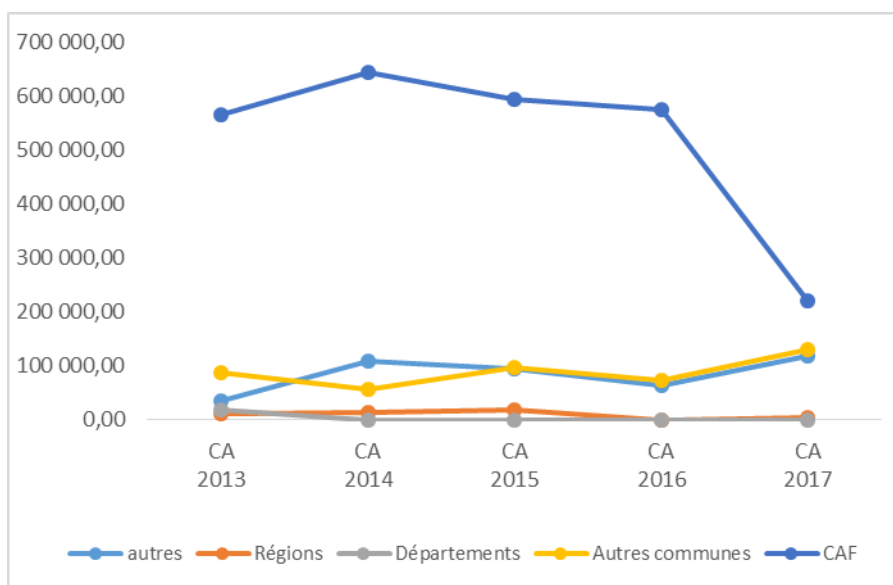
Les hausses de ces dernières années s'expliquent surtout par une augmentation de l'enveloppe des dotations de péréquations.

↳ Les dotations de compensation fiscales



↳ Les subventions et participations

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des sommes versées au titre des subventions de fonctionnement.

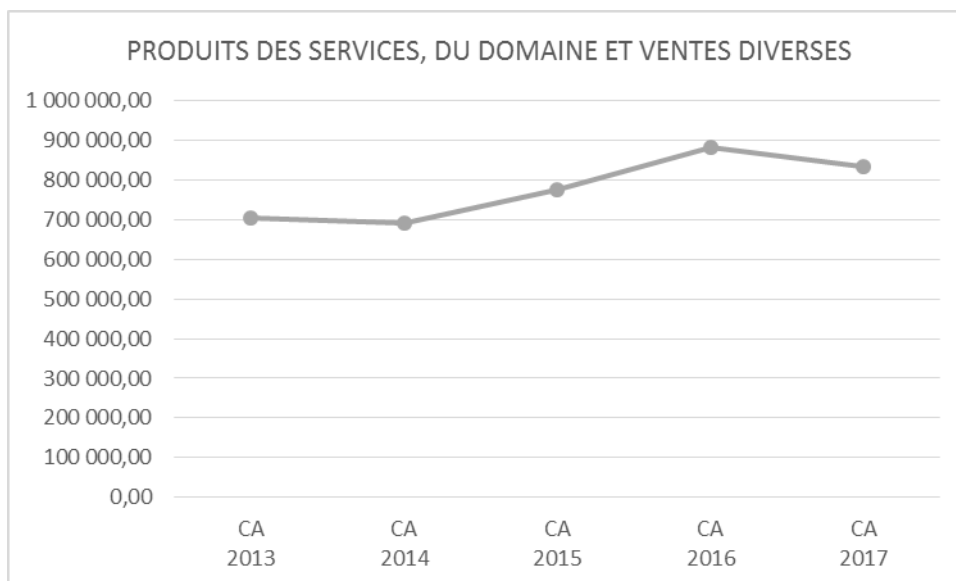


En examinant le graphique ci-dessus, on s'aperçoit de la baisse des recettes versées par la CAF. Cette baisse est consécutive aux transferts de compétences et donc du transfert des recettes correspondantes vers le Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Les transferts ayant impacté ce poste sont :

- le transfert de la compétence jeunesse
- le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage.

En 2017, nous touchons pour la dernière année une part du contrat enfance relatif à la jeunesse pour le premier semestre 2016. A compter de 2018, nous ne toucherons plus de recettes de la CAF pour la jeunesse.

2.3 - LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE



En 2017, ces recettes représenteraient 8,07 % des recettes de fonctionnement contre 8,63 % en 2016.

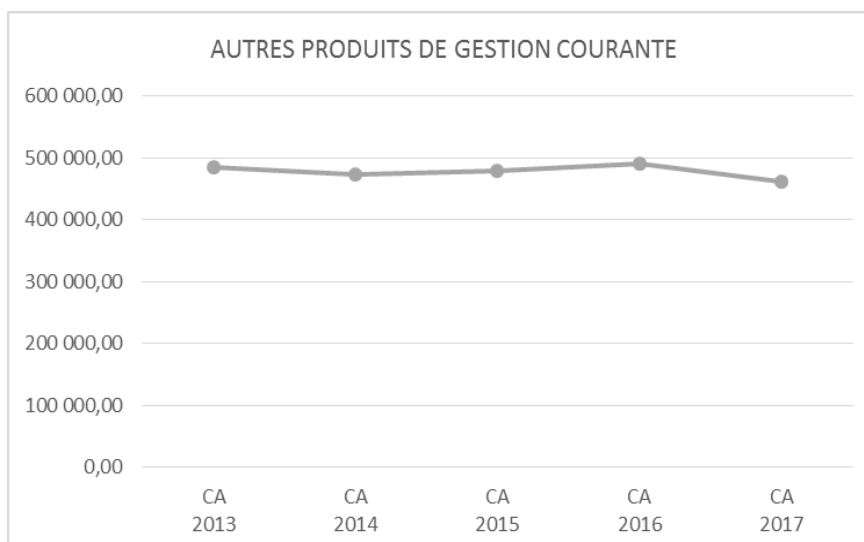
Depuis le 1^{er} juillet 2016, nous n'encaissons plus les produits issus de la participation des familles aux Centre de loisirs et Clae. Pour rappel, le montant 2015 de ces produits s'élevait à 179.000 €. En 2016, nous avons perçu ce produit sur les six premiers mois de l'année et en 2017 nous n'encaissons plus aucun produit.

Toutefois, cette baisse a été en partie compensée par l'augmentation des refacturation de mise à disposition des Atsem à la communauté de communes.

2.4 - LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

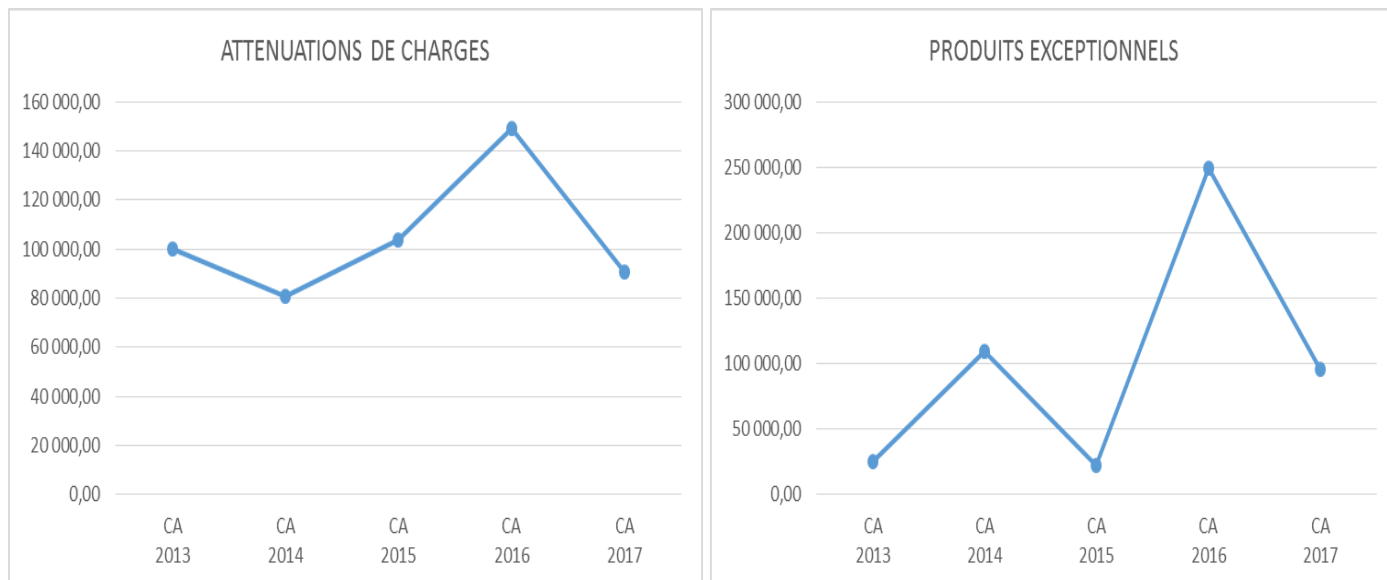
Ce poste enregistre les loyers issus de la gestion du patrimoine. Les deux principaux bâtiments générateurs de revenus sont :

- la gendarmerie pour un loyer annuel de 230.000 € (nous payons un loyer annuel de 272.205,06 €) ;
- les gites (79.076,55 € en 2017 contre 99.036,48 € en 2016).



2.5 - LES AUTRES PRODUITS

Le détail et l'évolution des autres produits sont retracés ci-dessous pour la période 2012-2017 :



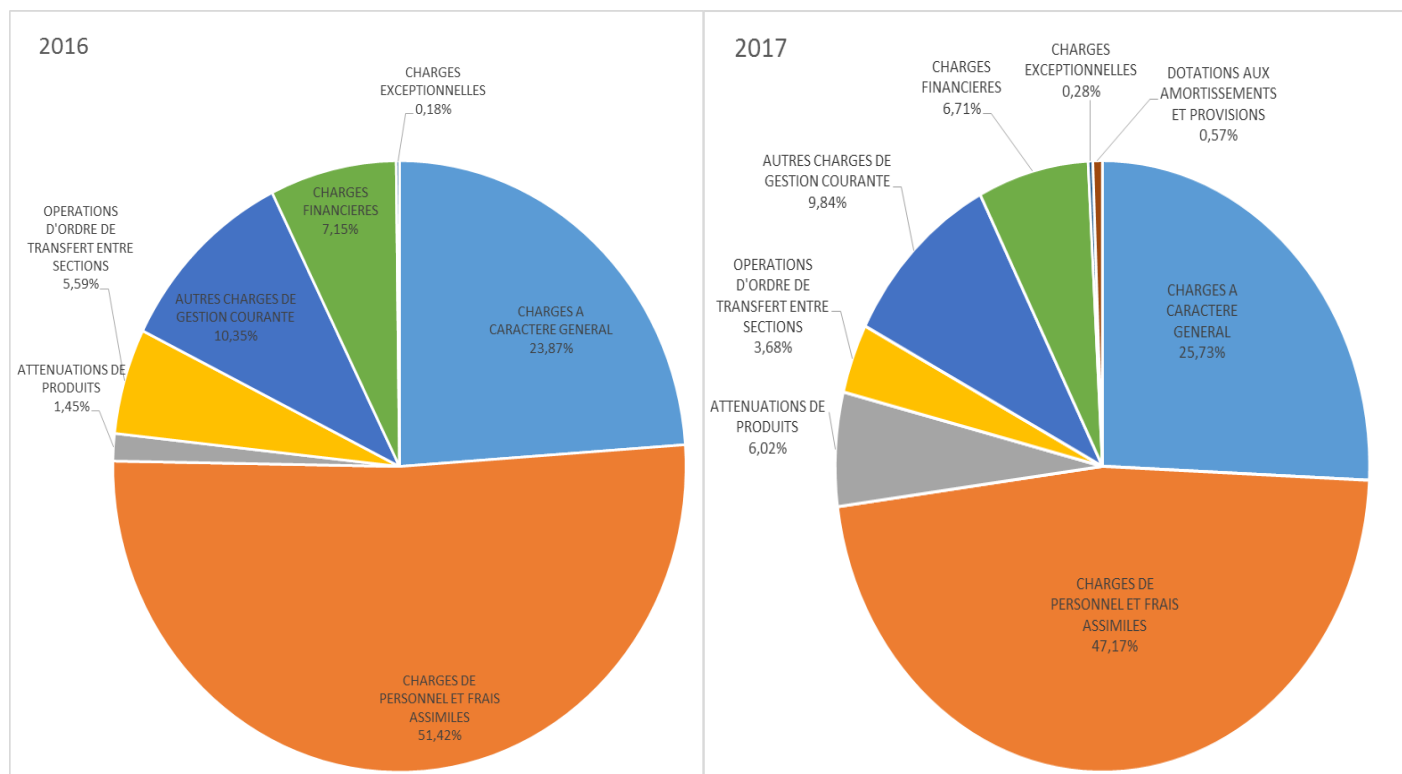
Ces recettes varient de manière importante d'une année sur l'autre. En effet, ces opérations ont un caractère exceptionnel : indemnité d'assurances, reprise de provision, cession d'actifs....

III - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le fonctionnement des services, d'entretenir le patrimoine communal ou encore d'honorer les engagements contractés par la ville (marchés, contrats, baux...). Le tableau ci-dessous retrace les principaux postes de dépenses de fonctionnement, et leur évolution sur la période 2013 à 2017 :

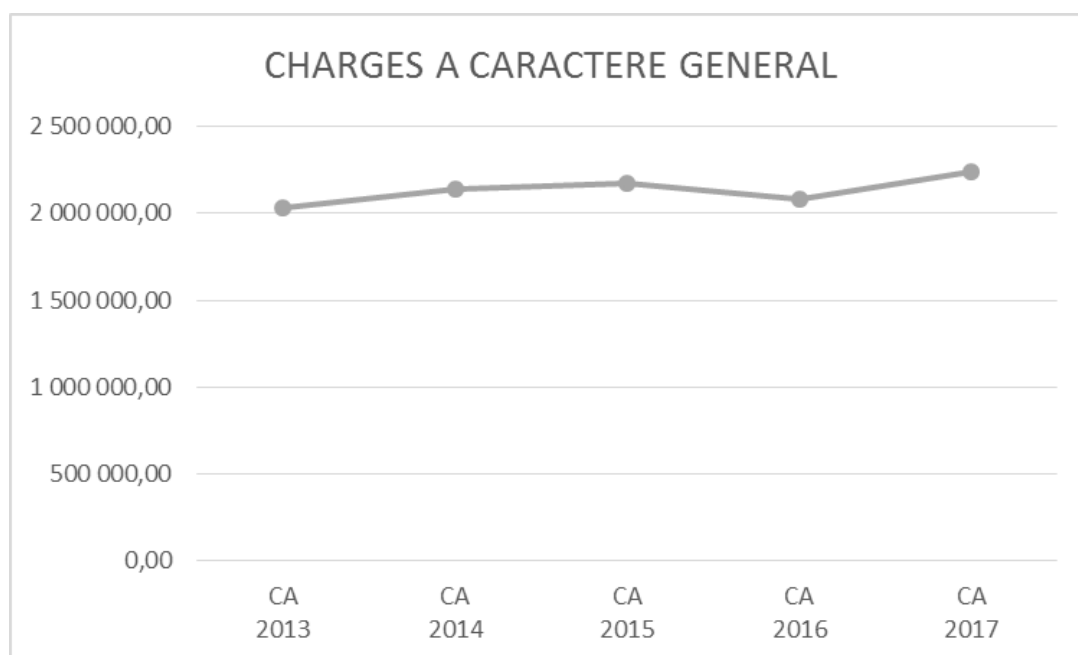
Compte	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évol 2017 / 2016	évol 2017 / 2013
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 032 585,31	2 141 035,84	2 172 852,60	2 082 802,26	2 237 806,04	7,44%	10,10%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 624 548,42	5 102 215,06	5 235 016,22	4 487 238,98	4 102 402,89	-8,58%	-11,29%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	175,00	868,00	877,00	126 130,33	523 593,00	315,12%	299096,00%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	269 050,94	287 424,68	310 451,87	487 861,60	319 899,09	-34,43%	18,90%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	962 999,18	937 380,08	1 013 375,93	903 240,51	855 937,24	-5,24%	-11,12%
66	CHARGES FINANCIERES	614 474,67	659 428,90	632 996,63	623 866,52	583 730,63	-6,43%	-5,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 684,91	24 690,66	63 508,56	16 030,69	24 537,82	53,07%	-47,44%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	#DIV/0!	#DIV/0!
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 550 518,43	9 153 043,22	9 429 078,81	8 727 170,89	8 697 906,71	-0,34%	1,72%
	évolution des dépenses de fonctionnement		7,05%	3,02%	-7,44%	-0,34%		
	évolution moyenne des dépenses de fonctionnement		0,57%					

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 0,57 % sur la période 2013 / 2017 mais en baisse pour la seconde année consécutive de 0,34 % entre 2016 et 2017, soit une baisse cumulée de 7,78 %. L'analyse des différents postes permettra de déterminer les raisons de ces évolutions, toutefois cette baisse en partie due au transfert de la compétence jeunesse.



3.1 - LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011. Il s'agit surtout des dépenses permettant aux services de fonctionner : les achats divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoine routier ou bâti ...etc.



Sur la période 2013-2017, ces charges ont augmenté de 10,1 %. Entre 2016 et 2017 elles augmentent de 7,44 % soit en valeur + 155.003,78 €. Elles ont donc augmenté plus que la moyenne sur la période qui se situe à + 2,53%.

Cette augmentation est principalement due au reversement de recettes perçues par la commune au titre de la compétence jeunesse et que nous devons reverser à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (voir ci-dessous).

En 2017, si l'on neutralise ce reversement, l'objectif de maîtrise de charges à caractère général ou moyens des services, poste majeur de nos charges, est atteint avec une très légère augmentation de 1,92 %. Les principales évolutions sont expliquées ainsi :

FACTEUR NEGATIF

- Fluide (gaz, électricité et carburants) = + 69.489 € en valeur brute, car compensé par des avoirs passés en recettes pour un montant de 67.734,56
- Transport collectif (effet convention transport avec le CD 32) = +10.114 €
- Remboursement de recettes à la CCGT = +115.000
- Assurance = + 6.333 €
- Etude = + 7.906 €
- Honoraires et contentieux : +8.306 €

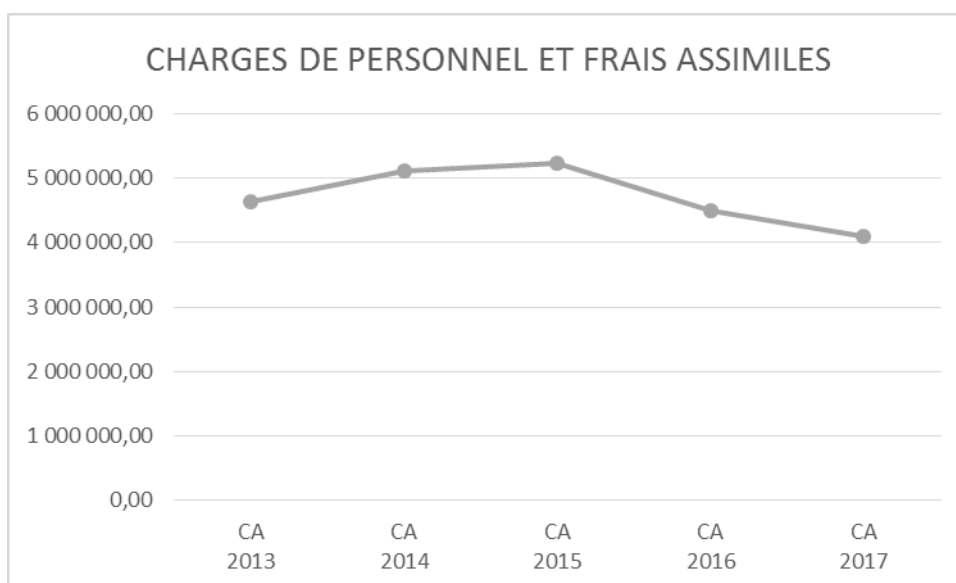
FACTEUR POSITIF

- Fournitures de petits équipements : - 5.982 €
- Locations mobilières : -13.311 € (effet tour de France)
- Entretien de la forêt : - 12.633 €
- Entretien des matériels et maintenance : - 23.797 €
- Communications : - 11.892 € (effet tour de France et moins de nouvelles l'isloises)

3.2 - LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement des communes. En 2017, elles représentent 47,17 % des dépenses totales de fonctionnement contre 51,42 % en 2016.

Elles sont en baisse de 11,29 % sur la période 2013/2017, et en baisse de 8,58 % entre 2017 et 2016.



Explication baisse des charges de personnel :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 624 548,42	5 102 215,06	5 235 016,22	4 487 238,98	4 102 402,89
VARIATION 012				-747 777,24	-1 132 613,33
ESTIMATION CHARGES DE PERSONNEL RELATIVES A LA JEUNESSE (= 012 JEUNESSE 1ER TRIMESTRE 2016)				512 797,31	
COÛT TRANSFERT JEUNESSE EN ANNEE PLEINE = (2 FOIS LE 012 JEUNESSE 1ER TRIMESTRE 2016)					1 025 594,62
EVALUATION OPTIMISATION SUR 012				234 979,93	107 018,71

Le tableau ci-dessus montre la part des différents facteurs dans la baisse des charges de personnels. Pour rappel, le transfert de compétence jeunesse a entraîné le départ de 30 agents titulaires ou stagiaires et de 25 agents contractuels. En termes, de masse salariale, le transfert de la compétence jeunesse représente une charge transférée d'environ 512 k€ en demi-année soit en année pleine près d'1,025 k€. En valeur, la masse salariale baisse entre 2015 et 2016 de 747.777,24 € et de 1.132.613,33 entre 2017 et 2016.

L'optimisation des charges de personnel sur 2016 s'élèverait à 234.979,93 et sur 2017 de 107.018,71. Malgré les évolutions réglementaires, les charges de personnels ont été maîtrisées sous les effets conjugués des éléments ci-dessous :

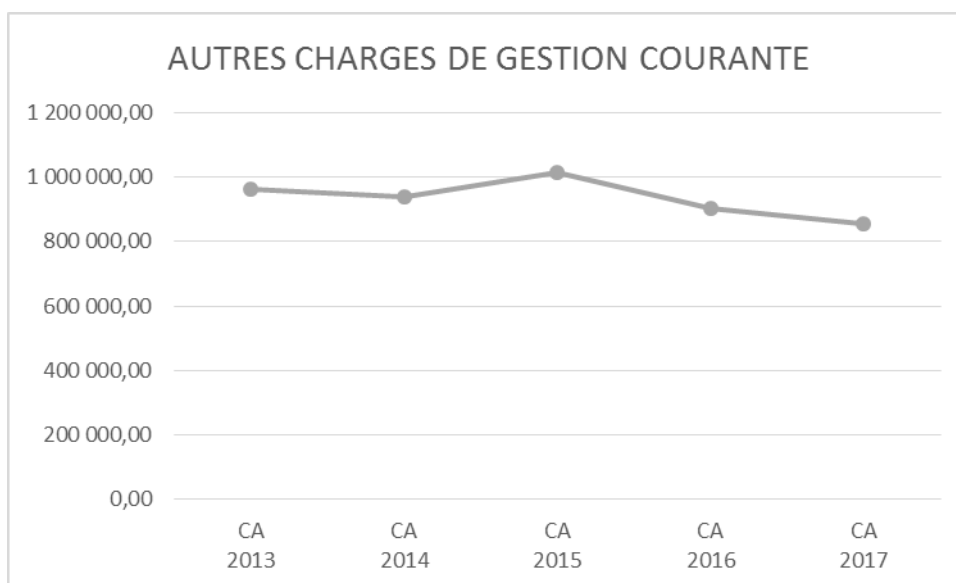
- non remplacement systématique des fonctionnaires partis ;
- décalage entre le départ d'un agent et l'arrivée de son remplacement ;
- réorganisation des services ;
- fermeture du service Pompes Funèbres ;
- mutualisation DGS

Le tableau ci-dessous nous permet de suivre l'évolution des charges de personnel nettes de tout remboursement (mise à disposition, remboursement indemnités journalières...) :

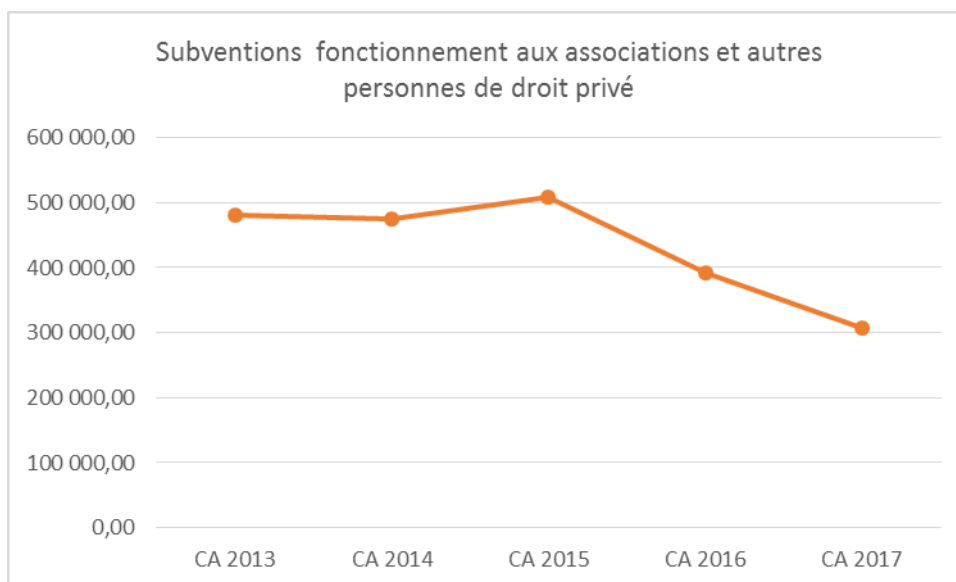
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 624 548,42	5 102 215,06	5 235 016,22	4 487 238,98	4 102 402,89
- ATTENUATIONS DE CHARGES	100 314,24	80 590,30	103 607,21	149 183,06	90 508,08
-REMBOURSEMENT DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL	73 519,67	99 506,66	144 323,68	186 934,91	248 442,47
=CHARGES DE PERSONNEL NETTES	4 450 714,51	4 922 118,10	4 987 085,33	4 151 121,01	3 763 452,34
CHARGES DE PERSONNEL NETTES / CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	96,24%	96,47%	95,26%	92,51%	91,74%

3.3 - LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sont regroupées dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, les contributions dues aux structures intercommunales, les participations versées au CCAS et les subventions aux organismes de droit privé tels que les associations. Les charges de gestion courantes constituent une catégorie de dépenses importante. En structure, elles représentent environ 10,35 % des dépenses totales supportées par la commune en 2016 et en prévision 9,84 % pour 2017, en baisse de 5,24%, en majeure partie due à la baisse de la subvention communale au centre social pour la partie jeunesse.



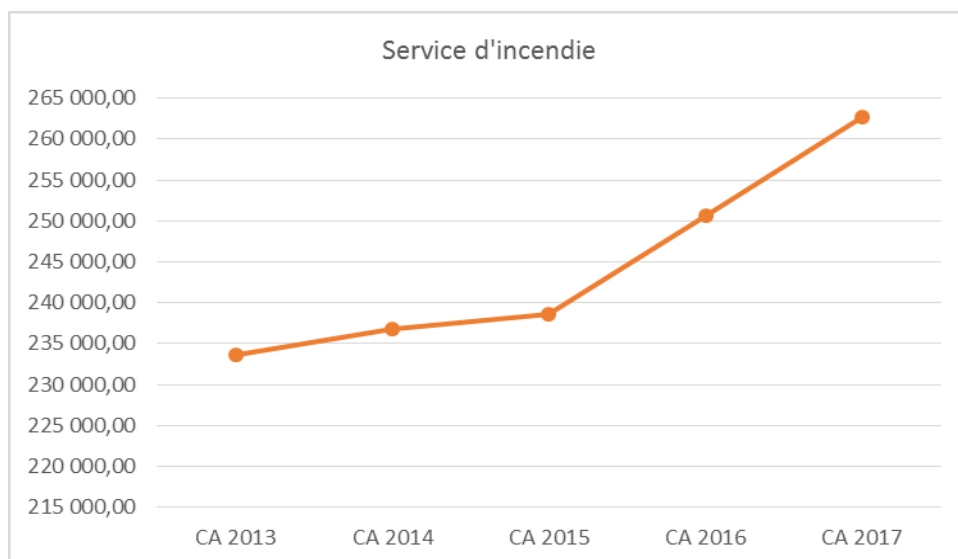
► Les subventions aux associations



Les subventions aux associations, qui sont un des moteurs de l'activité culturelle, sociale, sportive d'une commune sont en baisse depuis 2015, principalement sous l'effet du transfert jeunesse et donc de la diminution de la subvention du centre social. En effet, le centre social exerçait une partie de la compétence jeunesse en lieu et place de la commune et recevait de la commune une participation financière dorénavant assurée par la CCGT.

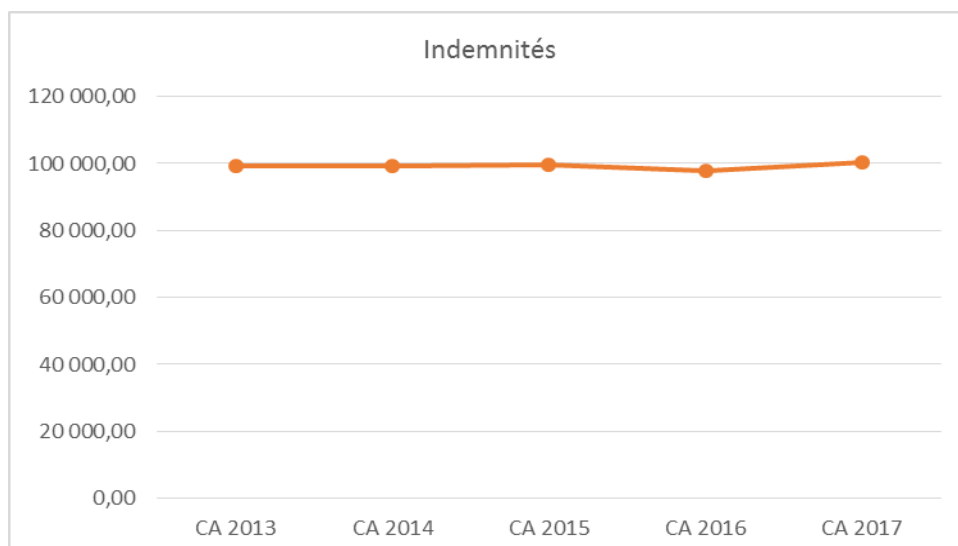
► **Le contingent incendie et secours**

Il appartient au conseil d'administration du SDIS de déterminer les modalités de calcul des contributions des différentes collectivités, c'est un montant par habitant qui sert de base. Ce poste est en progression de 12,41 % sur la période.

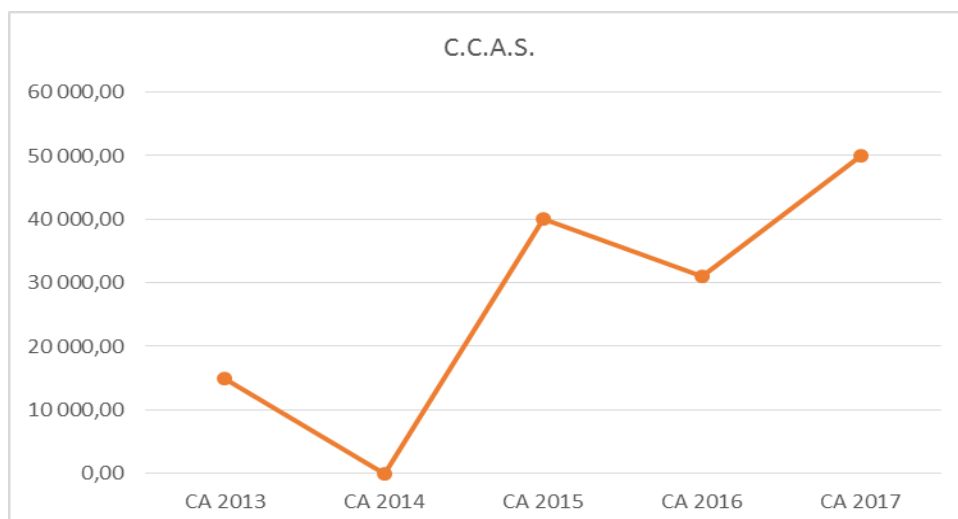


► **Les indemnités des élus :**

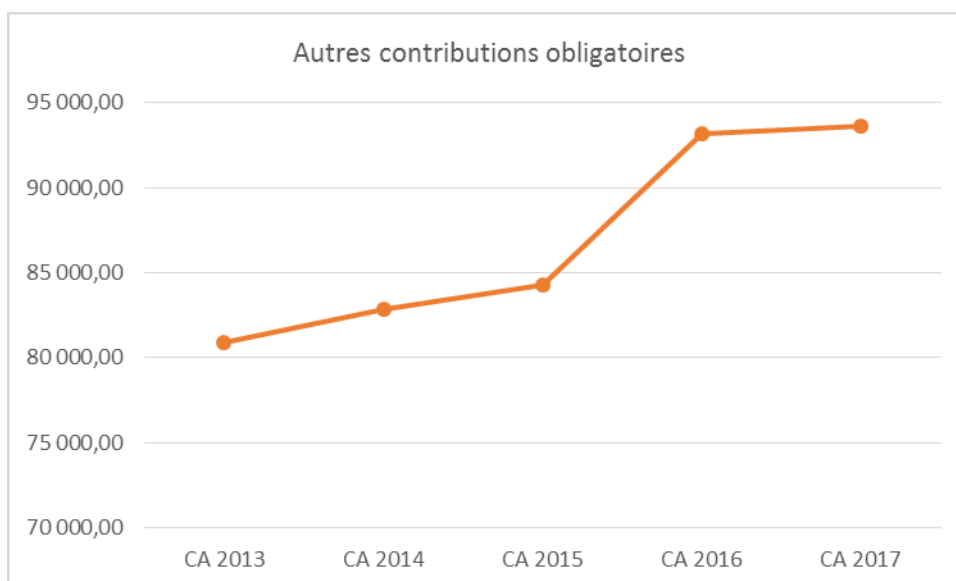
Les indemnités versées aux élus sont stables sur la période.



► **Subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale et au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**



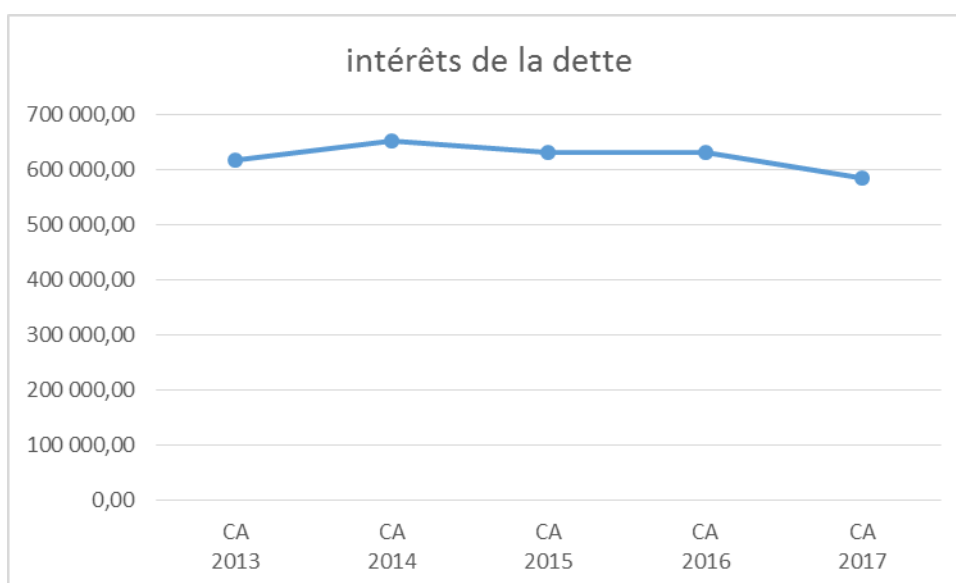
► **Les autres contributions obligatoires** (participations Clos Fleuri et frais de fonctionnement des enfants l'Islois scolarisés sur les communes extérieures)



3.4 - LES INTERETS DE LA DETTE

Lorsque l'on contracte des emprunts, vient ensuite une phase de remboursement du capital de la dette et de paiement des intérêts. Le remboursement du capital s'enregistre en section d'investissement et le règlement des intérêts en section de fonctionnement. Les intérêts de la dette ont évolué comme ci-dessous :

Le graphique ci-dessus permet de constater la baisse de la charge de la dette depuis 2014. Cette baisse est due à baisse des taux d'intérêt et au moindre recours à l'emprunt sur les exercices 2016 et 2017

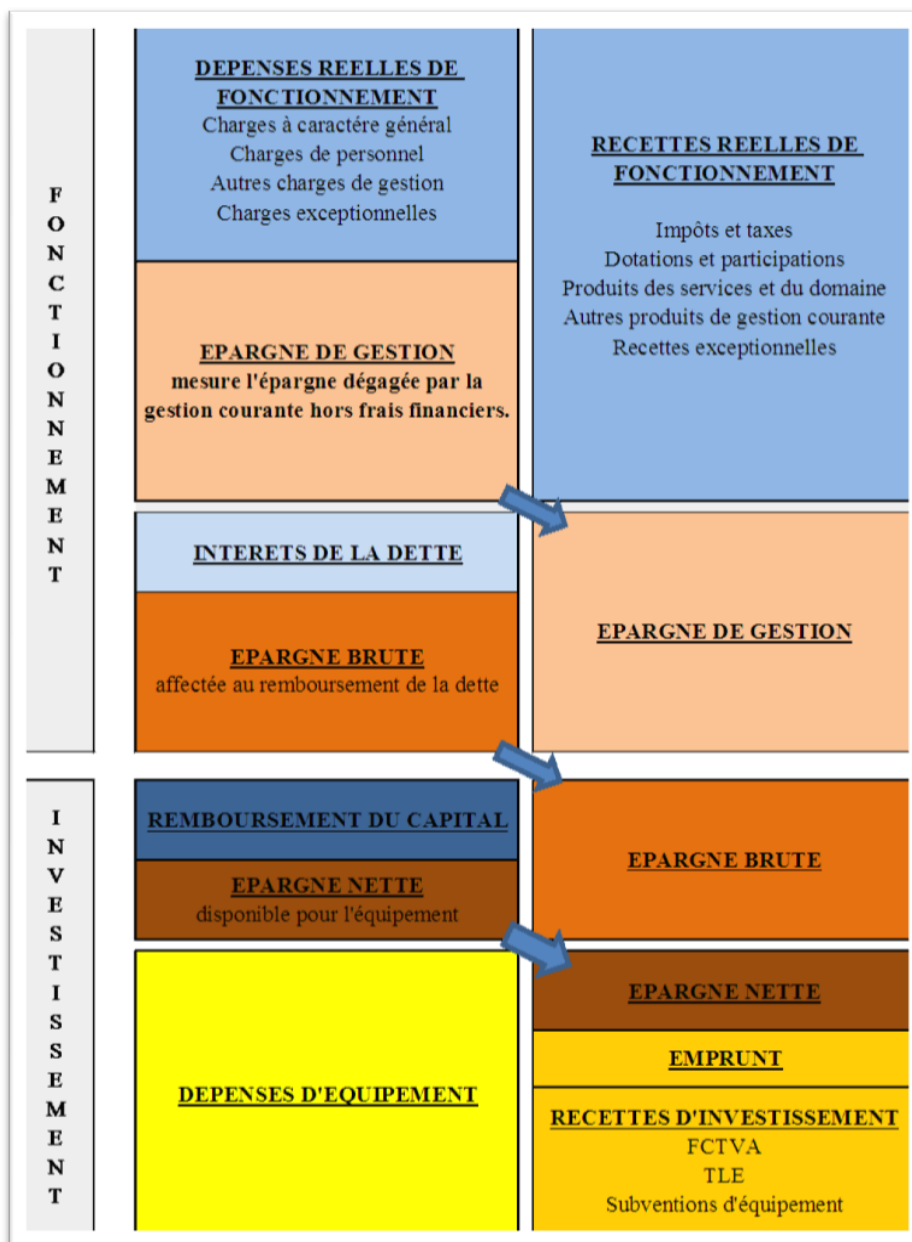


3.5 - LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

L'évolution de ce poste est due à la comptabilisation à compter de 2016, de la contribution de la Ville de l'Isle Jourdain à l'Attribution de Compensation (AC) en faveur de la communauté de communes (voir 2.1).



IV - L'AUTOFINANCEMENT



L'épargne de gestion : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la commune.

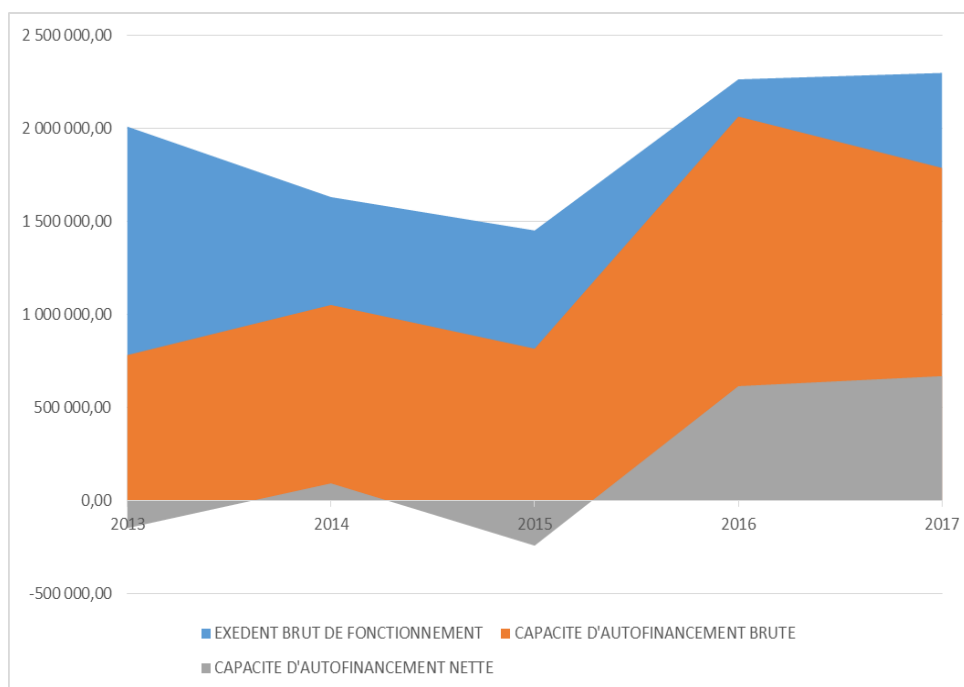
L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) permet à une collectivité locale de : faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette est calculée après prise en compte du remboursement du capital, elle permet de financer les investissements. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Le tableau ci-dessous nous permet de suivre l'évolution de quelques soldes de gestion sur la période 2013-2017 :

	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES COURANTES DE GESTION	9 630 952,99	9 813 214,57	9 874 162,90	9 864 247,48	10 019 157,65
DEPENSES DE GESTION	7 620 307,91	8 181 498,98	8 422 121,75	7 599 412,08	7 719 739,17
EXEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 010 645,08	1 631 715,59	1 452 041,15	2 264 835,40	2 299 418,48
INTERETS DE LA DETTE	614 474,67	659 428,90	632 996,63	623 866,52	585 658,20
RESULTAT FINANCIER HORS INTERETS DE LA DETTE	-605 890,80	10 139,67	10 114,19	10 093,08	10 097,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 332,11	68 926,04	-12 575,96	413 681,80	64 614,91
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	781 947,50	1 051 352,40	816 582,75	2 064 743,76	1 788 472,62
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	930 774,32	959 251,99	1 059 544,56	1 449 809,66	1 119 619,91
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-148 826,82	92 100,41	-242 961,81	614 934,10	668 852,71



Sur les exercices 2014 et 2015, l'excédent brut de fonctionnement est dégradé.

A compter de l'exercice 2016, la tendance devient plus favorable, mais elle doit toutefois être nuancée par les effets du transfert jeunesse. En effet, en 2016 et 2017, nous percevons encore des recettes sur la compétence jeunesse en n'ayant plus les dépenses. En 2018, nous ne toucherons plus aucune recette sur la compétence jeunesse. La Capacité d'Autofinancement Brute suit la même tendance que l'excédent brut de fonctionnement du fait d'une relative stabilité des intérêts de la dette.

En 2015, le remboursement d'un prêt relais a gonflé artificiellement l'annuité de la dette et a conduit à une Capacité d'Autofinancement Nette négative.

La tendance s'améliore toutefois sur les exercices 2016 et 2017.

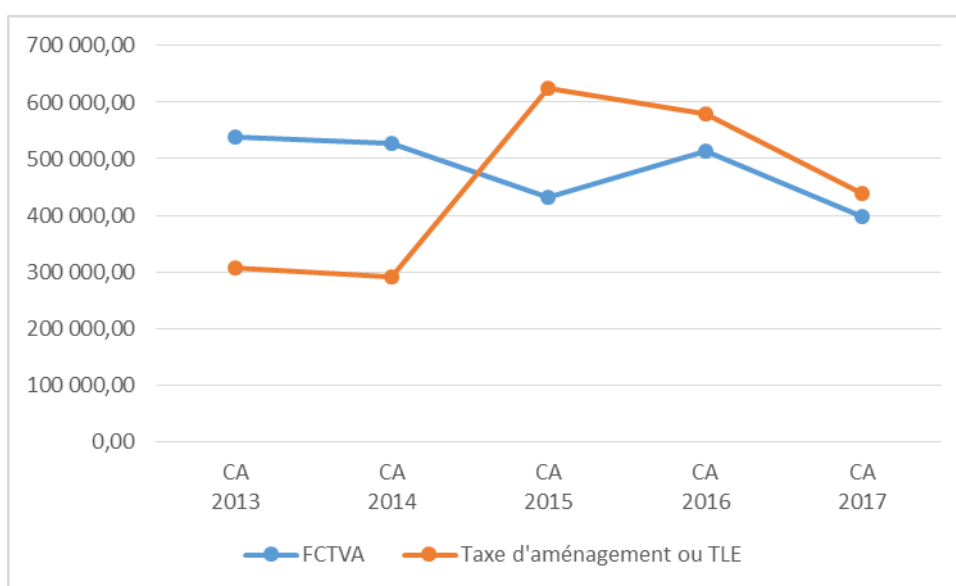
V - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

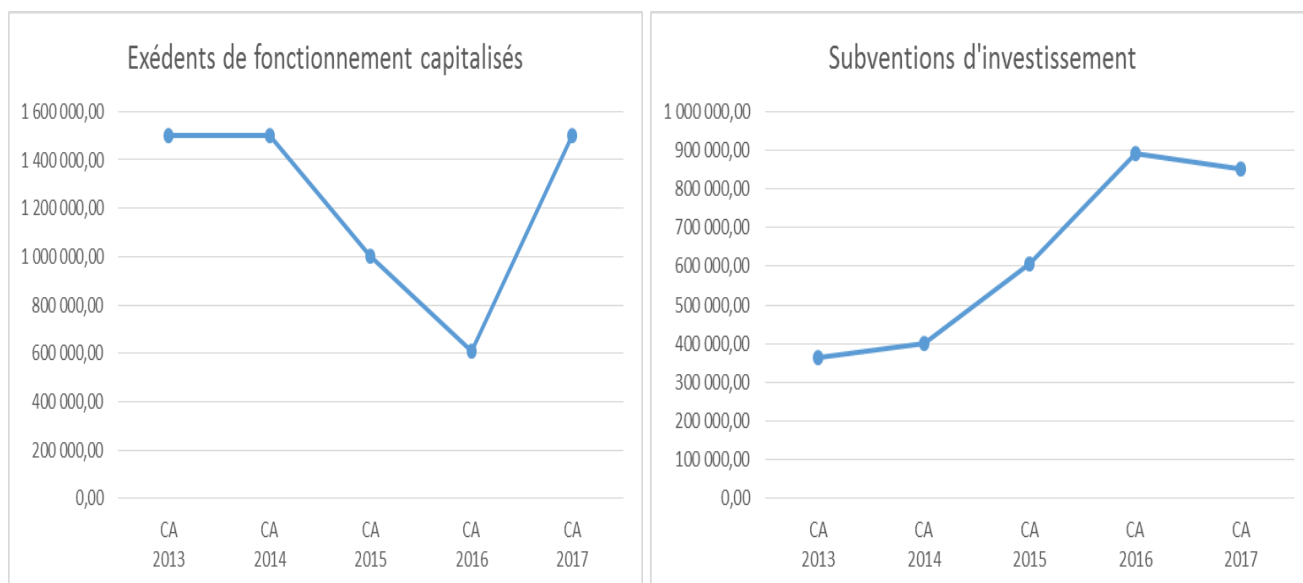
Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipements réalisées par la commune et aux modalités de leur financement. La section d'investissement comprend essentiellement des opérations en capital, autrement dit, les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine. Cette approche permet de mesurer l'importance du recours à l'emprunt comme source de financement.

5.1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordres qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales. L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évol. 2016 2017	évol. 2013 2017
FCTVA	538 992,00	526 455,00	432 278,00	513 741,00	397 815,00	-22,57%	-26,19%
Taxe d'aménagement ou TLE	307 029,24	291 085,50	623 825,30	579 852,88	437 573,85	-24,54%	42,52%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	610 000,00	1 500 000,00	145,90%	0,00%
Subventions d'investissement	362 766,38	400 810,69	607 757,29	891 544,98	850 450,34	-4,61%	134,43%
Emprunts et dettes assimilés	1 009 611,61	1 750 550,00	1 310 528,39	500 000,00	556,68	-99,89%	-99,94%
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	3 718 399,23	4 468 901,19	3 974 388,98	3 095 138,86	3 186 395,87	2,95%	-14,31%
évolution		20,18%	-11,07%	-22,12%	2,95%		
évolution moyenne annuelle		-2,51%					
Opérations patrimoniales	686 812,18	287 424,68	310 451,87	664 197,79	321 843,09	-51,54%	-53,14%
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	4 405 211,41	4 756 325,87	4 284 840,85	3 759 336,65	3 508 238,96	-6,68%	-20,36%
évolution		7,97%	-9,91%	-12,26%	-6,68%		
évolution moyenne annuelle		-5,22%					



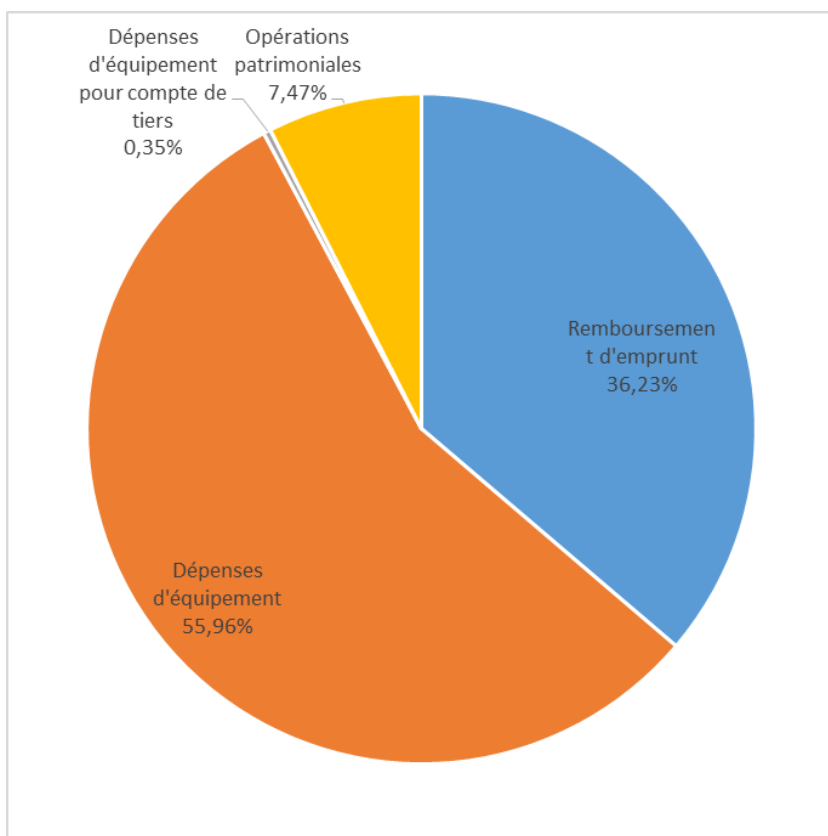
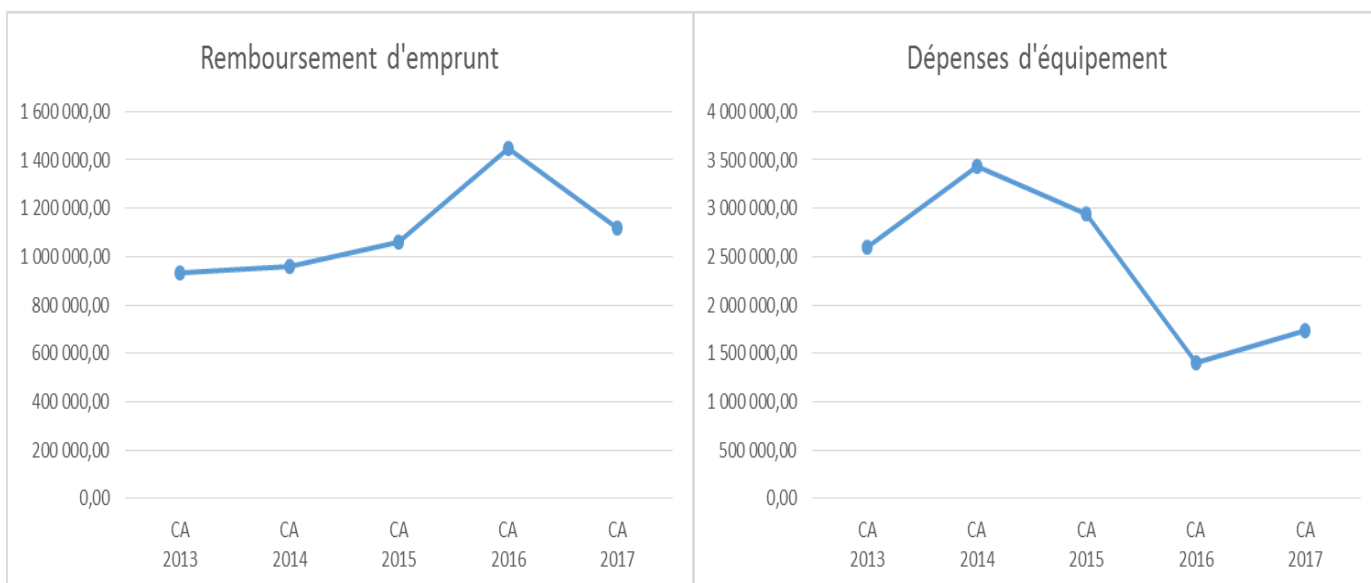


5.2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, crèche) ou de travaux importants, de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	évol. 2016 2017	évol. 2013 2017
Remboursement d'emprunt	930 774,32	959 251,99	1 059 544,56	1 449 809,66	1 119 619,91	-22,77%	20,29%
Dépenses d'équipement	2 595 372,19	3 437 192,81	2 936 567,45	1 402 317,66	1 729 230,31	23,31%	-100,00%
Dépenses d'équipement pour compte de tiers	155 263,61				10 767,24		-100,00%
Autres	6 311,09	16 542,79	12 082,00	4 063,00		-100,00%	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	3 687 721,21	4 412 987,59	4 008 194,01	2 856 190,32	2 859 617,46	0,12%	-100,00%
évolution		19,67%	-9,17%	-28,74%	0,12%		
évolution moyenne annuelle		-4,53%					
Opérations patrimoniales	669 881,62	234 600,48	194 689,43	276 385,74	230 753,92	-16,51%	-100,00%
DEPENSES INVESTISSEMENT TOTALES	4 357 602,83	4 647 588,07	4 202 883,44	3 132 576,06	3 090 371,38	-1,35%	-100,00%
évolution		6,65%	-9,57%	-25,47%	-1,35%		
évolution moyenne annuelle		-7,43%					



Les dépenses d'équipements de l'exercice 2017 sont les suivantes :

INTEGRATION PATRIMOINE LOTISSEMENTS COMMUNAUX	397 355,86
PARKING DE LA GARE	370 341,10
ECOLE NUMERIQUE	155 172,40
VOIRIES URBAINES	120 854,72
SERVICES TECHNIQUES	103 566,56
ACQUISITION FONCIERE	100 000,00
AUTRES AMENAGEMENTS URBAIN	57 000,00
INFORMATIQUE	56 471,55
CULTURE	48 587,80
ECLAIRAGE PUBLIC	43 621,14
VOIRIE RURALE	41 197,43
GROUPE SCOLAIRE	38 234,64
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP	32 488,78
FORET BOUCONNE	18 764,90
AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ROZES	15 584,25
HOTEL DE VILLE	14 478,92
RESTAURATION SCOLAIRE	12 272,14
BASE DE LOISIRS	11 075,20
ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	10 833,24
OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	10 767,24
SALLE POLYVALENTE	9 811,25
SERVICES ADMINISTRATIFS	9 766,11
CIMETIERE	8 709,60
SQUARE DES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	8 680,12
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT	6 663,22
HALLE DES SPORTS et GYMNASE	6 308,52
CENTRE SOCIAL	5 410,36
PISTE ATHLETISME	5 347,20
STADE RUGBY	3 955,93
MAISON CLAUDE AUGÉ	3 594,00
EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	3 378,01

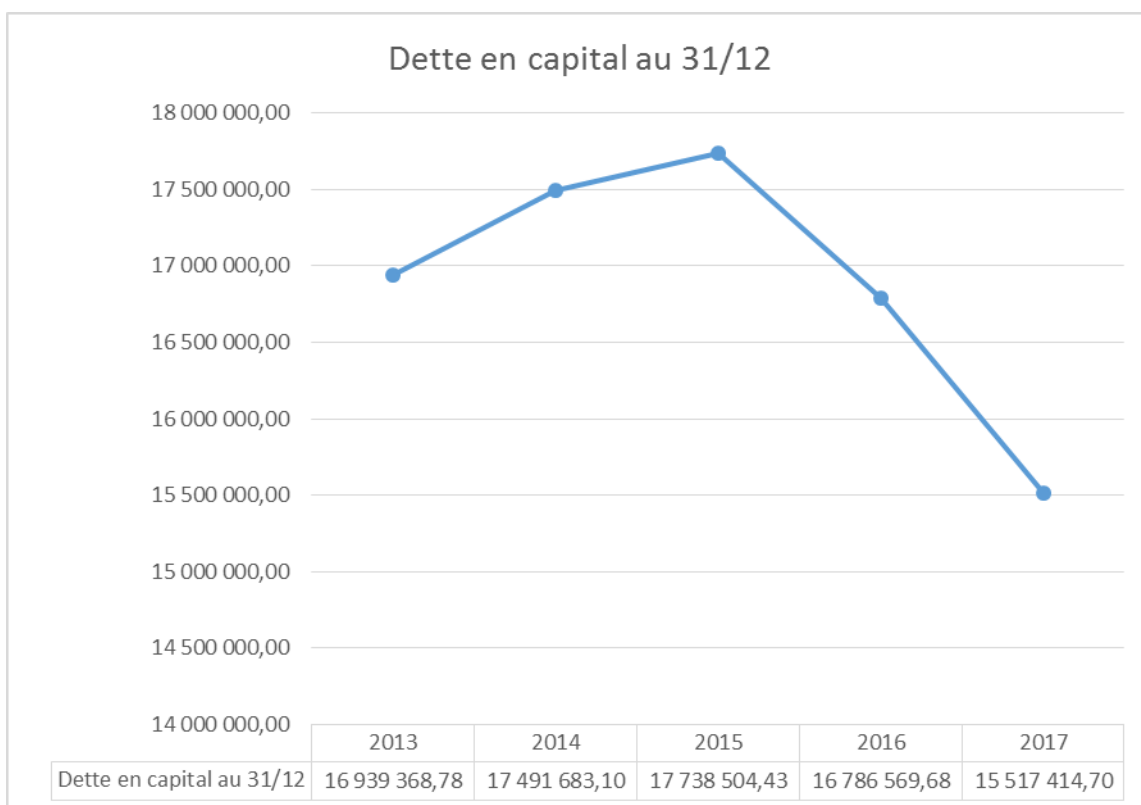
GACHAT	2 510,38
VOIE ENTRE P.BERT ET AVE C.AUGE	2 126,46
SERVICE EDUCATION	1 985,02
ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC	1 795,50
STADE DE FOOTBALL	1 180,00
COLLEGALE	108,00

VI - LA DETTE

Il s'agira en particulier d'analyser dans un premier temps la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités, avant de se consacrer dans un second temps aux opérations de gestion active de la dette et de la trésorerie.

6.1 – LE STOCK DE DETTE

Le graphique ci-après permet de montrer l'évolution de l'encours de la dette depuis 2013.



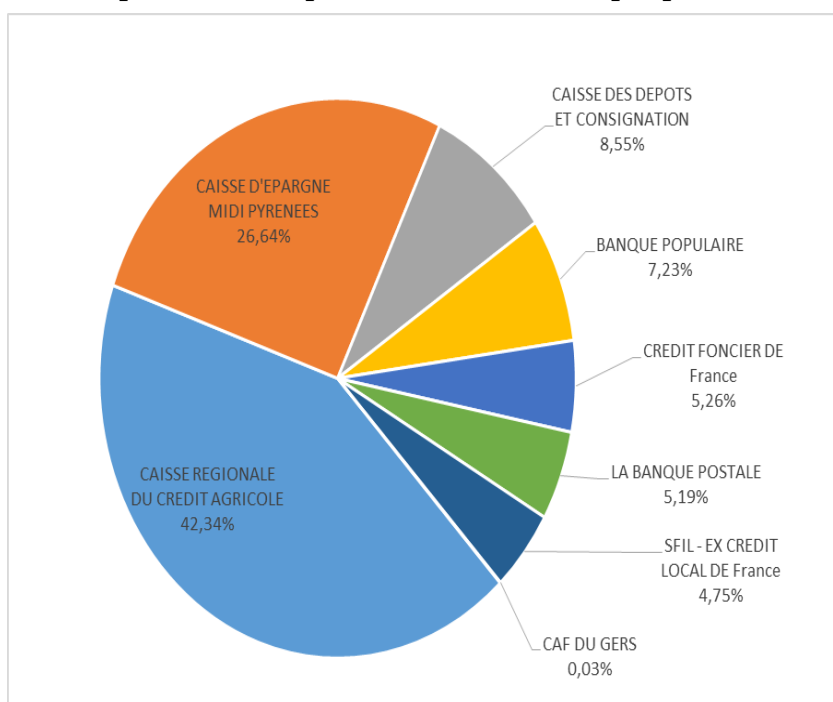
Evolution de la dette en capital à l'origine par organisme prêteur

	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE AU 31/12/2016	REMBOURSEMENT OU TRANSFERT DE DETTE	NOUVEAUX EMPRUNTS	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE AU 31/12/2017	VARIATION
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	10 797 213,38	1 087 213,38		9 710 000,00	-1 087 213,38
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	6 811 099,76			6 811 099,76	0,00
BANQUE POPULAIRE	2 100 000,00			2 100 000,00	0,00
SFIL - EX CREDIT LOCAL DE France	1 991 143,13			1 991 143,13	0,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 750 000,00			1 750 000,00	0,00
CREDIT FONCIER DE France	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00
CAF DU GERS	22 336,45	4 558,77		17 777,68	-4 558,77
TOTAL	25 471 792,72	1 091 772,15	0,00	24 380 020,57	-1 091 772,15

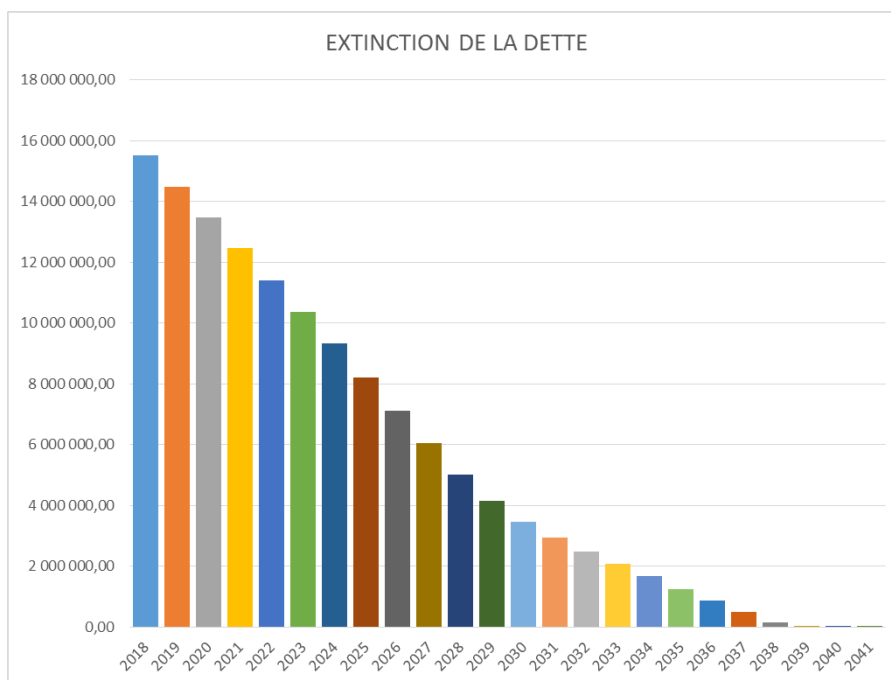
Evolution de l'encours de dette au 31/12 par organisme prêteur

	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2016	REMBOURSEMENT CAPITAL	CAPITAL NOUVELLE DETTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	VARIATION
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	7 491 796,87	921 280,98		6 570 515,89	-921 280,98
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	4 322 755,52	188 315,99		4 134 439,53	-188 315,99
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 426 983,96	99 584,18		1 327 399,78	-99 584,18
BANQUE POPULAIRE	1 227 672,60	105 619,54		1 122 053,06	-105 619,54
CREDIT FONCIER DE France	883 333,31	66 666,68		816 666,63	-66 666,68
LA BANQUE POSTALE	866 190,29	61 554,39		804 635,90	-61 554,39
SFIL - EX CREDIT LOCAL DE France	855 909,11	118 649,62		737 259,49	-118 649,62
CAF DU GERS	11 928,02	7 483,60		4 444,42	-7 483,60
TOTAL	17 086 569,68	1 569 154,98	0,00	15 517 414,70	-1 569 154,98

Répartition du capital restant dû de dette par prêteurs



Le plan d'extinction de la dette apparaît dans le graphique qui suit. Il permet de prendre connaissance de l'échéance à laquelle la commune aura remboursé le capital restant dû au 31 décembre 2017 à condition de ne pas souscrire de nouveau emprunt.

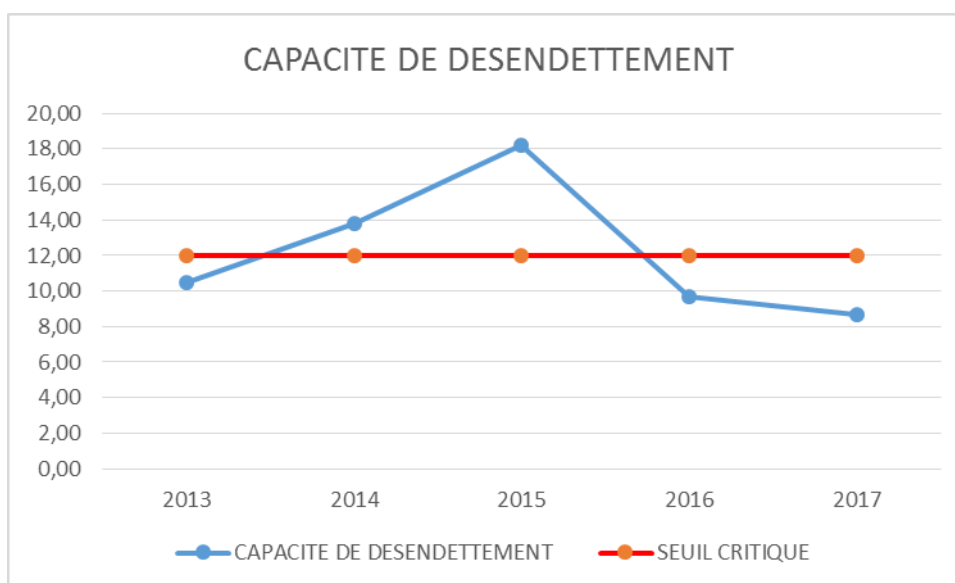


Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute - exprimée en nombre d'années est un ratio de mesure de la solvabilité financière. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus le ratio sera faible, et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement, afin par la suite de financer de futurs investissements.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

La commune était sur les exercices 2014 et 2015 au-delà du seuil critique. L'amélioration de la CAF brute et le désendettement de la commune permettront d'améliorer ce ratio.

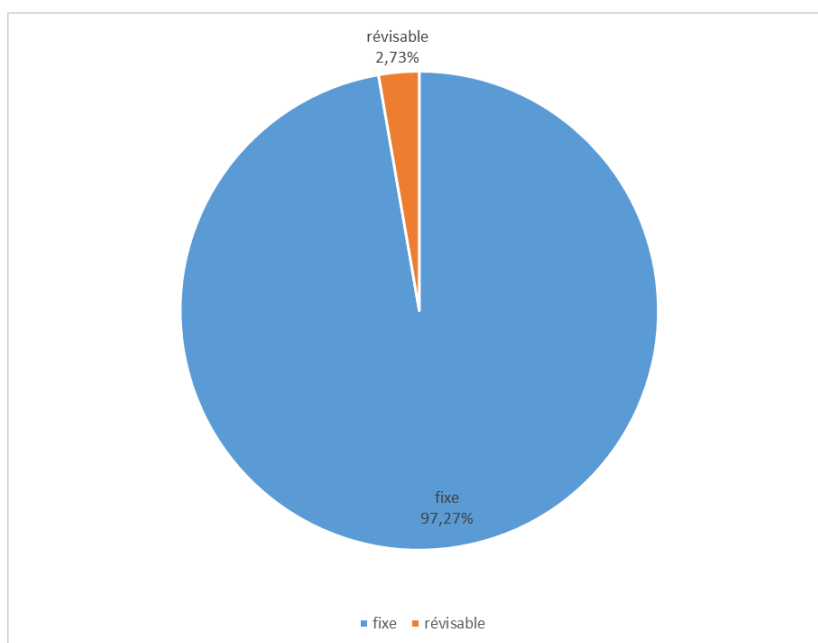


Recensement des expositions

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 26 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La dette de la commune de l'Isle Jourdain est parfaitement sécurisée :

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	L'Isle Jourdain au 31/12/2017
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	100,0%
1B/2C	Produits à risque faible	0,0%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%

Dette par type de taux



VII – LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

7.1 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'eau.

Compte	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
EXPLOITATION						
D	DEPENSE	1 072 252,17	1 087 697,52	1 083 616,59	1 114 814,13	1 198 171,69
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 257,57	288 205,26	290 248,49	299 478,65	324 010,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	473 360,99	490 748,82	479 148,40	444 776,22	405 063,78
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	157 051,00	129 338,00	130 016,00	168 500,00	263 400,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	138 960,10	141 574,37	144 914,73	157 206,21	155 581,06
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 517,43	1 724,39	1 379,45	1 392,87	2 886,70
66	CHARGES FINANCIERES	39 008,18	29 627,83	32 319,86	33 715,21	33 997,96
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 096,90	6 478,85	5 589,66	9 744,97	13 231,27
R	RECETTE	1 076 995,77	1 129 452,97	1 158 620,13	1 173 054,38	1 152 222,33
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 999,01	14 277,92	18 345,11	31 856,18	1 364,42
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 623,02	34 623,02	34 623,02	34 623,01	35 055,97
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 031 508,00	1 067 870,35	1 094 197,75	1 100 050,89	1 106 156,94
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	4 095,00	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 798,11	8 187,52	7 711,51	6 462,72	6 115,47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67,63	399,16	3 742,74	61,58	3 529,53
RESULTAT DE L'EXERCICE						-45 949,36
RESULTAT N-1						104 999,24
RESULTAT A REPORTER						59 049,88
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	669 387,76	231 982,55	379 578,96	217 206,33	256 157,14
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 623,02	34 623,02	34 623,02	34 623,01	35 055,97
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	549 319,44	49 245,49	53 886,56	56 954,47	70 230,50
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	85 445,30	148 114,04	291 069,38	125 628,85	150 690,67
R	RECETTE	238 960,10	276 394,42	414 914,73	257 206,21	157 219,35
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	138 960,10	141 574,37	144 914,73	157 206,21	155 581,06
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	84 820,05	70 000,00	100 000,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 458,29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						-98 937,79
RESULTAT N-1						109 958,12
RESULTAT A REPORTER						11 020,33

7.2 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'assainissement.

Compte	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
EXPLOITATION						
DEPENSE D'EXPLOITATION		663 729,53	647 235,29	589 023,65	631 396,20	672 031,41
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 280,50	168 853,81	155 650,82	153 019,25	169 111,20
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	205 739,94	208 187,56	162 417,61	175 604,49	159 257,11
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	86 054,00	64 862,00	71 214,00	92 325,00	140 741,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	121 759,54	125 828,14	126 146,03	132 043,56	129 887,56
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 729,44	685,83	448,79	447,08	2 574,07
66	CHARGES FINANCIERES	74 537,12	73 112,89	69 396,16	70 598,42	67 586,60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 628,99	5 705,06	3 750,24	7 358,40	2 873,87
RECETTE D'EXPLOITATION		619 161,39	606 232,73	663 561,69	669 937,33	717 407,19
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	934,66	934,66	934,66	934,66	934,66
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	580 125,88	582 433,61	632 950,77	645 757,95	688 432,89
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	37 961,00	22 607,00	29 544,00	23 244,00	27 093,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,01			0,00	61,18
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	135,84	257,46	132,26	0,72	885,46
RESULTAT DE L'EXERCICE						45 375,78
RESULTAT N-1						76 598,36
RESULTAT A REPORTER						121 974,14
INVESTISSEMENT						
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		113 160,93	139 528,08	334 316,52	191 033,85	76 717,55
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	934,66	934,66	934,66	934,66	934,66
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	44 601,65	46 466,89	48 424,07	56 140,11	58 424,69
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	67 624,62	92 126,53	284 957,79	133 959,08	17 358,20
RECETTE D'INVESTISSEMENT		166 759,54	125 828,14	342 175,28	132 043,56	129 887,56
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	121 759,54	125 828,14	126 146,03	132 043,56	129 887,56
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	45 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			100 000,00		
981	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			116 029,25		
RESULTAT DE L'EXERCICE						53 170,01
RESULTAT N-1						96 739,80
RESULTAT A REPORTER						149 909,81

7.3 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Pompes Funèbres Municipales.

Compte	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
EXPLOITATION						
DEPENSE D'EXPLOITATION		87 248,49	77 864,32	76 856,35	43 473,03	8 810,50
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 033,40	39 954,66	38 010,21	21 181,57	160,87
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 992,83	25 983,55	29 902,21	12 461,12	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 085,50	7 085,50	7 085,50	8 492,79	6 900,35
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 552,17	1,11			0,37
66	CHARGES FINANCIERES	3 584,59	2 879,30	1 858,43	1 337,55	948,91
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 960,20			800,00
RECETTE D'EXPLOITATION		106 137,51	74 836,55	102 020,95	37 684,68	8 023,15
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVI	102 966,59	74 836,55	102 017,39	31 808,99	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			3,56	4 800,69	8 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 170,92			1 075,00	23,15
RESULTAT DE L'EXERCICE						-787,35
RESULTAT N-1						29 748,48
RESULTAT A REPORTER						28 961,13
INVESTISSEMENT						
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		19 555,85	10 990,25	8 841,70	8 388,01	1 307,13
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 473,45	10 990,25	8 841,70	8 388,01	1 307,13
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 082,40				
RECETTE D'INVESTISSEMENT		9 085,50	10 601,86	10 085,50	8 492,79	8 500,35
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 085,50	7 085,50	7 085,50	8 492,79	6 900,35
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00	3 516,36	3 000,00		1 600,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
RESULTAT DE L'EXERCICE						7 193,22
RESULTAT N-1						-1 560,64
RESULTAT A REPORTER						5 632,58

L'année 2016, est marqué pour le budget PFM par la fin du service « inhumations ». Reste comme activité de ce budget, la gestion de la maison funéraire. Celle-ci a fait l'objet d'une délégation de service public.

7.4 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Panneaux Photovoltaïques de la salle polyvalente.

Compte	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
EXPLOITATION						
DEPENSE D'EXPLOITATION		7 226,26	24 254,69	21 541,42	19 620,97	21 711,75
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 015,26	2 225,09	2 049,47	835,80	3 153,07
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00
66	CHARGES FINANCIERES	5 211,00	5 004,60	4 791,72	4 572,17	4 345,68
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 812,00	487,23		
RECETTE D'EXPLOITATION		29 659,65	50 667,85	21 308,89	18 224,35	33 248,78
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			2 666,66	1 333,33	1 333,33
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	29 306,63	50 667,36	18 642,14	16 891,02	31 064,17
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,49	0,09		1,28
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	353,02				850,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						11 537,03
RESULTAT N-1						54 784,01
RESULTAT A REPORTER						66 321,04
INVESTISSEMENT						
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		6 559,16	6 765,55	9 645,08	8 531,32	8 757,81
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			2 666,66	1 333,33	1 333,33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 559,16	6 765,55	6 978,42	7 197,99	7 424,48
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
RECETTE D'INVESTISSEMENT		25 000,00	19 659,36	14 213,00	14 213,00	14 213,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 000,00	5 446,36			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
RESULTAT DE L'EXERCICE						5 455,19
RESULTAT N-1						18 383,00
RESULTAT A REPORTER						23 838,19

7.5 – LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA GRAVETTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	329 031,51
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	329 031,51
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	0,00
RESULTAT N-1	207 147,76
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2017	207 147,76
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	329 031,51
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	329 031,51
RESULTAT N-1	-329 031,51
RESULTAT A REPORTER	0,00

7.6 – LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA COME

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	68 324,35
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	68 324,35
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	0,00
RESULTAT N-1	295 573,82
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2017	295 573,82
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 324,35
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	68 324,35
RESULTAT N-1	-68 324,35
RESULTAT A REPORTER	0,00